

Université mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

*Faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences
commerciales*

Département des sciences financière et comptabilité



Mémoire fin de Cycle

*En vue de l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Financière
et comptabilité*

Option : Finance banque

Thème

*Analyse de la gestion des risques de crédit bancaire
Cas d'un Crédit d'investissement au sein de
l'Agence BNA 583 Tizi-Ouzou*

Réalisé par :

- TAKOUCHE Thilleli
- GUERROUAH Lilia

Sous la direction de :

Mme SI AMER Hadjira

Soutenu devant le jury compose de :

Président : MEKACHER AMAL MCA

Examina : Boualeche abdelkrim MAA

Rapporteur : Mme SI AMER Hadjira MAA date de soutenance 20/06/2024

Promotion 2024

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre I : Le cadre théorique sur la banque et le crédit bancaire	
Section 01 : Le fonctionnement bancaire.....	4
Section 02 : Notion sur le crédit.....	9
Section 03 : Les crédits octroyés aux entreprises	13
Chapitre II : la gestion et les moyens préventifs du risque de crédit bancaire.	
Section 01 : Base théorique sur le risque crédit bancaire	28
Section 02 : Méthode d'analyses du risque crédit bancaire	36
Section 03 : Analyse et mesure de couverture des risque crédit	57
Chapitre III : Etude cas pratique d'un crédit d'investissement au sein de la BNA	
Section 01 : Présentation générale de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)	68
Section 02 : les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement.....	74
Section 03 : Evaluation financière de l'octroi d'un crédit d'investissement au sein de la banque BNA.....	76
Conclusion générale	90
Bibliographie	
Table des matières	
Annexes	

Introduction générale

Introduction générale

Dans ce nouvel environnement caractérisé par la mondialisation, l'entreprise reste le principal agent économique autour duquel est construit tout le système politique, économique et social d'une nation, car c'est la source majeure de création de nouvelles richesses.

Des besoins en capitaux sont toujours ressentis par des entreprises pour assurer en permanence le fonctionnement, le suivi et le développement de leurs activités.

Afin de faire face à leurs besoins, les entreprises peuvent mobiliser leurs ressources financières internes qui sont en l'occurrence leurs fonds propres, composés de capital social et également de l'autofinancement résultant de leurs activités sous formes d'amortissement, de bénéfice, de réserve, de provisions... etc. Dans le cas contraire, ces agents économiques font appel à des ressources externes qu'elles trouvent sur le marché monétaire. Ces entreprises utilisent des ressources durables dont la récupération de ces capitaux ne se fera que sur une longue période, dépendante de la durée de vie de l'investissement.

Dans ce cas, elles s'orientent vers un financement par fonds propres ou par crédits, tel que les crédits bancaires. Dans ce dernier cas, la banque joue un rôle d'intermédiaire entre les détenteurs de capitaux et les demandeurs de crédits. De là on peut dire que la banque constitue un chaînon entre les épargnants qui cherchent à fructifier leurs disponibilités et les emprunteurs qui sont à la recherche de capitaux. De ce fait, elle assume un rôle très important dans le développement de l'économie nationale et internationale en venant en aide aux entreprises pour la réalisation de leurs projets d'investissements. La banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin. En effet, elle met à la disposition de l'entreprise des ressources durables par le biais des techniques de financement à moyen et à long terme (MLT).

En matière de financement, le banquier doit être extrêmement prudent avant l'octroi d'un crédit. Cette prudence est marquée par la qualité du travail qu'il accomplit lors de l'étude d'une demande de crédit en analysant tous les aspects et paramètres auxquels il est lié. Ces démarches ont pour objectif de permettre au banquier d'évaluer de manière approximative le risque qu'il encourt, car nul crédit n'est exempt de risque.

Par ailleurs, les autorités publiques établissent une réglementation pour la profession bancaire qui consiste à prendre des mesures préventives limitant le risque encourus. Notre objectif est de savoir quelle façon et par quels moyens un banquier peut apprécier et évaluer les risques liés à un crédit bancaire, afin de prendre une décision adéquate. Notre problématique tourne autour de la question suivante : **Comment gérer le risque du crédit bancaire?**

Sous cette problématique, nous traiterons au cours de ce travail d'autres questions qui sont :

Introduction générale

- On quoi consiste le risque de crédit bancaire ?
- Quels sont les risques découlant de l'octroi de crédit ?
- Quelles sont les préventions à prendre ?

❖ Les hypothèses :

Les principales hypothèses jugées adéquates aux questions posées sont les suivantes :

- **Hypothèse1** : les crédits sont accordés si les risques sont insignifiants.
- **Hypothèse2** : les crédits sont refusés si les risques sont élevés.

❖ Méthodologie de recherche :

Notre méthodologie de recherche est basée sur la méthode descriptive en se basant sur des ouvrages et des revues de la littérature ayant trait aux différents aspects théoriques et règlementaires du système bancaire et la méthode analytique en effectuant un stage pratique à la BNA l'agence 583 de Tizi-Ouzou.

❖ Structure de travail :

Notre travail est subdivisé en trois chapitres : Le premier chapitre portant sur le cadre théorique sur banque et le crédit bancaire en se basant sur la définition, le rôle de la banque et sa typologie en Algérie, puis on passera au crédit bancaire on abordera, sa définition, ses caractéristiques, et ses différents types octroyés aux entreprises.

Le deuxième chapitre est scindé en trois sections dont la première porte sur la base théorique sur risque de crédit, en donnant la définition et différents types du risque de crédit, la deuxième section sur les méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit et enfin dans la troisième section sur l'analyse et mesure de couverture des risques crédits.

Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'étude d'un cas pratique effectué au niveau de la banque BNA agence de Tizi-Ouzou n°583 concernant l'octroi du crédit d'investissement, la première section portant sur la présentation de la BNA de l'organisme d'accueil, et dans la deuxième section sur les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement, et enfin dans la troisième section sera consacrée Evaluation financière de l'octroi d'un crédit d'investissement au sein de la banque BNA.

Chapitre I :
Le cadre théorique sur la
banque et le crédit bancaire

Introduction :

Les activités de la banque sont multiples et diverses. Elles englobent la collecte des ressources auprès de sa clientèle qui les transforme de sa part en crédits consentis à la clientèle ayant besoin. Ce sont l'ensemble de ces opérations qui place la banque en profession d'intermédiaire financier entre le déposant et l'emprunteur.

L'objectif de ce chapitre est de présenter dans un premier lieu la définition de la banque et rappeler le rôle essentiel qu'elle joue dans le financement de l'économie, et les types de la banque, les fonctions de la banque, puis dans deuxième section sera consacrée à l'exploitation de ce qu'est un crédit bancaire et les différentes formes de crédits qu'une banque peut ouvrir aux entreprises.

Section 01 : Le fonctionnement bancaire

Les banques ont un rôle spécifique dans le cycle économique. L'importance des besoins des agents économiques en matière d'investissements donne à l'épargne un rôle stratégique dans la politique des financements de ces opérations.

A cet égard, la banque apparaît comme un intermédiaire qui se reflète nécessaire pour mettre à la disposition des demandeurs de fonds l'épargne des déposants.

1.1 Définition de la banque

GAUCHON. P a défini la banque comme : « tout établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers ou entreprises, reçoit des fonds et crée des moyens de paiements »¹. Cette définition économique sera complétée par une vision juridique qui définit les banques comme « des personnes morales qui effectuent à titre profession habituelle des opérations de banque qui sont : la collecte des fonds du public, l'octroi des crédits, la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci »². La banque est donc un intermédiaire financière qui redistribue sous forme de crédits les fonds qu'elle collecte auprès des agents économiques.

1.1.1 Définition économique

« Les banques sont des entreprises ou des établissements qui ont pour profession habituelle de recevoir sous forme de dépôt, des fonds du public qu'elles emploient sur leur propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières.

La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

En intercalent (interposant) son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.

En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier notamment), c'est le phénomène de désintermédiation »³.

1.1.2 Définition juridiques

« Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement les opérations décrites aux articles 110 à 113 de la loi N° 90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les opérations de la banque comprennent la réception de

¹ GAUCHON. P, « vocabulaire d'actualité économique », Edition Ellipse, Paris, 1994, P.30

² Idem

³ GARSNAULT. P, PRIANI. S, « La banque fonctionnement et stratégie », édition, economica, Paris 1997

fonds de public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci »⁴.

1.2 Le rôle de la banque

Le rôle de la banque comprend :

1.2.1 Le financement de l'économie :

Le fonctionnement de la vie économique repose sur des flux réels tels que la production, la consommation, l'investissement, l'importation, l'exportation...etc. Dont la contrepartie est présente par des flux financiers comme les règlements, les prêts, les emprunts...etc.

Les différents agents économiques (l'Etat, ménages, entreprises...etc.) pour accomplir leurs fonctions de production, de consommation..., éprouvent des besoins de financements de différentes natures. Pour cela ils disposent de plusieurs sources de financement.

Pour faire face à ses besoins les entreprises doivent faire appel à des ressources internes, c'est-à-dire principalement leurs fonds propres ; une autre source de financement destinée à assurer le cycle d'exploitation, se constitue par le crédit fournisseur ; les avances à la demande et le délai accordé par les administrations fiscales et douanières.

Dans le cas d'insuffisances des moyennes financiers ; les entreprise font appel aux banques afin qu'elles puissent leurs assurer un fonctionnement dans les bonnes conditions.

Le rôle principal de la banque est la centralisation des ressources de marché de liquidité (ses clients lui confient leurs dépôts, leur disponibilité...et ainsi elle joue un rôle d'intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux.

1.2.2 Le rôle des intermédiaires financiers

Les intermédiaires financiers interviennent de façon différente sur le marché financier et sur le marché de liquidités.

- **Sur le marché financier** : les prêteurs (souscripteur) et les emprunteurs (émetteurs) sont en contrat direct et agissent en leurs non personnel c'est-à-dire ils ne sont que des prestataires de service rémunérés par des commissions.
- **Sur le marché des liquidités** : les intermédiaires financiers prennent part directement ou indirectement au fonctionnement du marché soit en satisfaisant les besoins exprimés par les agents économique, soit en recueillant ou en créant les ressources nécessaires.

⁴ Idem

La satisfaction de ces besoins se fait en remplissant simultanément ces deux fonctions (comme c'est le cas en ce qui concerne les banques).

A partir des prérogatives évoluent aux intermédiaire, on peut cerner avec plus de précision le rôle économique que recouvrent les fonctions essentielles suivantes :

- La fonction de la création monétaire par le jeu des relations avec l'étranger et de refinancement des banques à la charge de l'institut des missions.
- La fonction de création par l'octroi de crédits à l'économie ou à l'Etat
- La fonction de transformation qui consiste à emprunter des capitaux en vue de les prêter à des agents économiques sous des formes et des durées différentes.
- La fonction de placement qui consiste à vendre des valeurs mobilières (émission des actions et des obligations pour le compte des sociétés émettrices).
- Et la fonction de négociation des valeurs mobilières et de liquidités à la demande de la clientèle.

Schéma n°01 : Le rôle de la banque



Source : Darmon O, « Stratégie bancaire et gestion de bilan », Edition Économica, Paris, 1998, P.45.

1.3 Les différents types de la banque

Dans ce classement des banques par type d'activité on distingue quatre(4) catégories de banques comme suit :

1.3.1 La banque centrale :

La banque centrale est une institution financière se charge de la stabilité du système bancaire et financier d'un Etat. Plus ou moins dépendante de pouvoir politique, elle dispose du privilège d'émettre la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire d'assurer la fabrication et la mise en circulation des billets et des pièces de monnaie.

Toutefois, le rôle de la banque centrale se s'arrête pas à l'émission de la monnaie, elle fixe également le niveau des taux directeurs, contrôle la masse monétaire et surveille l'activité des banques commerciales.

1.3.2 La banque de dépôt :

La notion banque de dépôt concerne les banques qui ont le droit de recevoir des dépôts de la part de la clientèle. La majorité des banques ont cette possibilité de collecte. Toutefois, certaines banques spécialisées, qui se sont vues attribuer des prérogatives et parfois des avantages par les pouvoirs publics, peuvent se voir interdire cette faculté de recevoir des dépôts.

1.3.3 La banque d'affaire :

La banque d'affaire est un établissement financier spécialisé ayant un rôle d'intermédiaire dans les opérations financières (augmentation du capital, opération-acquisition...). La banque d'affaire intervient généralement auprès de grandes entreprises industrielles et commerciales. Elle peut également assurer la gestion de son propre portefeuille de participations. La banque d'affaire prend par exemple des parts dans des entreprises désireuses d'obtenir des capitaux frais, puis revend ses participations à issue d'un certain délai en espérant réaliser une plus-value. Contrairement aux banques de détail dont la principale mission consiste à prêter de l'argent à ses clients, la banque d'affaire n'a pas besoin de fond propre particulièrement important.

1.3.4 La banque d'investissement :

Une banque d'investissement est une banque, ou une division de la banque, qui rassemble l'ensemble des activités de conseil, d'intermédiation et d'exécution ayant trait aux opérations dites de haut de bilan (émission de dette, fusion-acquisition) de grands clients corporate (entreprises, investisseurs, mais aussi Etats...). Ces activités sont généralement scindées en entités distinctes, habituellement désignées par des anglicismes : les opérations de corporate Finance (finance d'entreprise), de Global Capital Markets (marchés financiers), de structure Finance (opérations de financement).

On différencie parfois la banque d'investissement de la banque d'affaires en attribuant à la première les activités de marchés et à la seconde celles de finance d'entreprise.

1.4 Les fonctions de la banque :

Ce sont des opérations qui sont analysées en détail, d'après la loi 90-10 Du 14 Avril 1990 relative la monnaie et au crédit qui vient de définir les missions principales de la banque.

Elle précise dans son article 110 que les opérations des banques comprennent la réception du fonds public. Les opérations de crédits ainsi que la mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements⁵.

1.4.1 Les fonctions du service clientèle :

Elles sont des facteurs de la stabilité d'un bilan bancaire puisqu'elles reflètent des parts de marché dépendant elles même de la politique commerciale de la banque. Aussi, elles dégagent des marges plus levées par rapport aux opérations du change, elles alimentent les composants d'intérêt du produit net bancaire.

- **L'évolution des opérations clientèle :** Ce cas est pour les études et les vendus par les clients, il donne également une bonne mesure du développement des opérations clientes de la banque.
- **La structure des crédits et dépôts :** La répartition des crédits par chance ou par nature sans oublier que le bilan indique des valeurs nettes de provisions, la répartition des dépôts entre les dépôts vue (non ou faiblement rémunérés) et dépôts d'épargne dont la rémunération évolue en fonction des conditions de marché.

1.4.2 Les fonctions des opérations de change :

Elle regroupe les opérations de trésorerie et l'interbancaire et les opérations sur titre, qui sont :

- **Les opérations de trésorerie et de l'interbancaire :** Le support de ces opérations, il convient de distinguer les prêts, les emprunts, ces prêts ces emprunts sont consentis taux variable et la marge perçue est peu sensible aux variations de taux d'intérêt.
- **Les opérations sur titre :** Dans la plupart des banques, ces opérations représentent la part la plus importante du bilan avec passif, les missions des titres de créance négociable et d'obligation et l'actif, le portefeuille titre ventila entre revenu variable et titre revenu fixe ou entre actif financier la juste valeur par résultat.

1.4.3 Les fonctions de la gestion de liquidité

En cas des déficits temporaire de liquidité la banque peut emprunter de la liquidité soit auprès de la banque centrale ou soit sur les marchés de capitaux, pour qu'elle réponde ces besoins quotidiens⁶.

⁵ Article 110 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990

⁶ Article 110 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990.

Section 02 : Notion générale sur le crédit

Une entreprise ne possède pas toujours les capitaux suffisants pour atteindre ses objectifs. Ses résultats commerciaux et financiers ainsi que l'intégrité des dirigeants et les garanties offertes peuvent lui permettre de demander un crédit à une banque.

Pour essayer de comprendre la signification du mot crédit en a rassemblé plusieurs définitions.

2.1 Définition du crédit :

2.1.1 Définition étymologique :

Le mot crédit vient du verbe latin « credere », qui signifie « croire ». Et effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Un banquier appelle, par conséquent, un crédit toute opération par laquelle, faisant confiance à son client, il accorde à celui-ci le concours de ses capitaux ou de sa garantie

2.1.2 Définition économique :

«Le crédit en économie, terme désignant des transactions en nature ou en espèces effectuées en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu par avance ».

Dans certain cas, des garanties sont demandées à l'emprunteur pour accroître la confiance qui peut lui être accordée (caution, crédit, nantissement, hypothèque...).

Dans le domaine de crédit, les institutions financières jouent un rôle particulier même si des crédits peuvent être accordés par d'autres agents économiques. Comme c'est le cas par exemple des fournisseurs lorsqu'ils consentent de délais de paiement à leur clients.

2.1.2 Définition juridique :

La loi N : 90-10 du Avril relative à la monnaie et au crédit de son article 112 définit le crédit comme suit : « Une opération de crédit est tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie »⁷.

⁷ Article 110 de la loi 90-10 du Avril 1990

2.2 Le rôle de crédit :

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quel que soit leur origine. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il ⁸:

- Permet d'accroître la quantité de production ;
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et les particuliers.
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation
- C'est un moyen de création monétaire ;

2.3 Les caractéristiques du crédit bancaire :

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération, et le risque.

a) La confiance

Faire crédit signifie faire confiance et la pratique sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre protagonistes⁹.

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle.

Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas appui au moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement.

b) Le temps

Il n'y a crédit, en effet, que dans la mesure où se produit un décalage entre deux prestations : l'une, celle du créancier, est actuelle, l'autre, celle du débiteur, est retardée dans le temps, différée¹⁰.

⁸ Petit-duales. G, « risque de crédit bancaire », édition, DUNOD, Paris, 1999, P.20.

⁹ Sylvie DE COUSSERGUES, La banque : structure, marché et gestion. 2^{ème} édition Dalloz, Paris, 1996.

¹⁰ Jean Louis RIVES LONGE et Monique Contamine RAYNAUD. Droit bancaire. 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 1990, p499.

Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui où se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser¹¹.

c) La rémunération :

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus¹².

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas des décaissements (crédit par signature), sont rémunérés par une commission¹³.

d) Le risque :

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement qui est appelé risque d'insolvabilité de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence, la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, la seconde en matière de gestion, oblige à une surveillance attentive des concours à la clientèle.

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux :

- **Le risque individuel** : C'est un risque particulier à l'entreprise, il est fonction de la situation financière. Cela concerne les affaires qui manquent de ressources, qui sont endettées, qui possèdent des installations industrielles vétustes et affichent des frais généraux excessifs.
- **Le risque général** : C'est celui qui provient de phénomènes de grande ampleur, événements naturels, politiques ou économiques.

¹¹ Michel GAUDIN, « le crédit aux particuliers », édition SEFI, Québec, 1996, p9.

¹² Jean Claude BOUSQUET. Op. cit. P.63

¹³ Jean Louis RIVERS et Monique contamine RAYMAND, Droit bancaire. 5ème édition Dalloz, Paris, 1990 P. 572

- **Le risque sectoriel** : Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation d'une activité (pénurie de matières premières, effondrement des prix...).
- **Le risque pays ou risque souverain** : Il est lié à la probabilité de non-paiement des créances par débiteurs résidant dans des pays jugés à risques et sont généralement qualifiés « à risque », les pays en situation politique ou économique délicate, ou encore, les pays victimes de catastrophes naturelles.

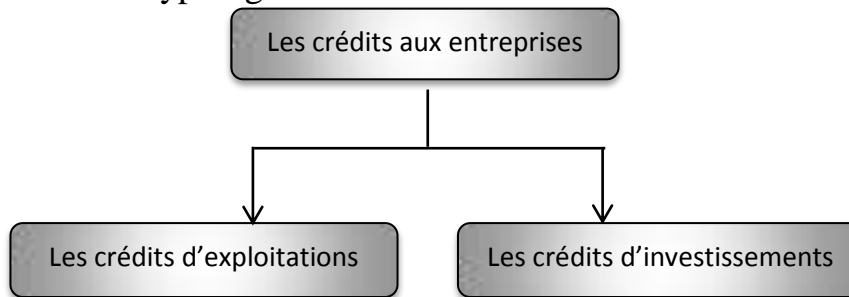
Section 03 : Les crédits bancaires accordés aux entreprises

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent (besoins d'investissement, besoin d'exploitation).

Elles éprouvent continuellement des besoins de capitaux pour financer leurs différentes activités et assurer leur présence sur les marchés et leur développement. Parmi les choix qui se présentent à l'entreprise, « la banque ». Cette dernière est par excellence, la première source de financement à laquelle on peut recourir. C'est pour cette raison que les entreprises se retournent fréquemment vers leurs banquiers pour bénéficier d'un appui financier, c'est-à-dire d'un crédit.

Partant de ce postulant, on peut affirmer que l'art du banquier consiste à acheter et vendre par la « confiance » à sa clientèle, autrement dit, à faire confiance à ses débiteurs et inspirer confiance à ses déposants. Cette panoplie de crédits peut être résumée par le schéma suivant :

Schéma n° 02 : Typologies des crédits bancaire accordées aux entreprises



Source : Etablie par nous-mêmes

3.1. Les crédits d'exploitations ¹⁴:

Les crédits d'exploitation (ou crédits à court terme) financent l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation et/ ou le réalisable.

Le remboursement d'un crédit d'exploitation, dont la durée est généralement d'une année, pouvant cependant atteindre deux ans, est assuré par les recettes d'exploitation.

On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation :

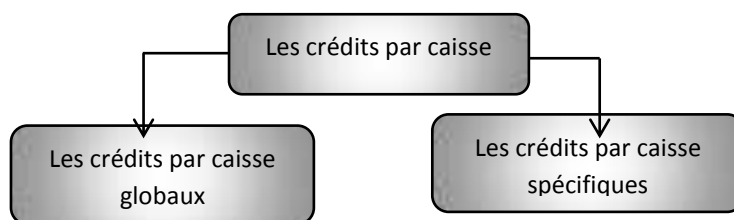
3.1.1. Les crédits par caisse ¹⁵:

Ils se traduisent par une immobilisation immédiate de capitaux. On distingue deux grandes catégories.

¹⁴ BOUYACOUB. Farouk, « L'entreprise et le financement bancaire », édition, DAHLAB, 1997, P.233-249.

¹⁵ Idem P.287

Schéma n°03 : Les types des crédits par caisse



Source : Etablie par nous-mêmes

3.1.1.1. Les crédits par caisse globaux :

Se sont mis à la disposition de la clientèle par une banque lorsque les besoins en fonds roulement de façon plus en moins permanente.

La banque autorise de prélever dans les caisses de la banque un montant convenu en permettant au client de rendre son compte débiteur. Ils peuvent se présenter sous plusieurs formes ¹⁶:

A. La facilité de caisse :

« Est un concours bancaire destiné à pilier ou à combler un décalage de trésorerie c'est-à-dire l'intervalle qui sépare le paiement de l'entreprise ces rentrés. Cette situation se produit certain périodes, notamment en fin du mois où les dépenses sont importantes : payer les salaires, échéance fiscale... »¹⁷

Cette facilité accordée par le banquier de laisser évoluer le compte de son client en position débitrice, à concurrence d'un plafond déterminé ne doit pas être utilisé que quelques jours.

B. Le découvert :

« Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement, dépassant les possibilités de ces fonds de roulement »¹⁸. Le recoure au découvert s'explique généralement par une insuffisance momentanée du fonds de roulement due à un gonflement d'actif circulant et donc une croissance des besoins en fonds de roulement. Il est le plus sauvent autorisé pour une durée qui peut aller de 15 jours à plusieurs moins, sans être toute fois à terme d'un an.

¹⁶ AMMOUR. BENHALIMA, «Principe des techniques bancaires », édition, DAHLAB, Alger ; 1997, P.60.

¹⁷ Luc B-R : « Principe technique bancaire », 25^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2008, P.288

¹⁸ Idem

C. Le crédit compagne :

Le crédit de compagne est un crédit spécifique aux activités saisonnières (fabrication des jouets, agriculture...) c'est le cas pour toute entreprises dont la vente de ses produits est saisonnières¹⁹. Les conditions d'octroi de ce crédit sont déterminées sur base d'un plan de trésorerie établie auparavant, faisant ressortir mois par mois les dépenses et les recettes de la compagne. Il convient de rappeler que pour cette catégorie de crédits, il n'y a pas de garanties. Donc, un emprunteur de mauvaise foi peut détourner le crédit de son objet initial, et donc compromettre son remboursement.

Pour éviter ce risque, le banquier doit prendre un certain nombre de précautions :

- Prendre en compte le résultat des compagnes précédentes
- Isoler les opérations commerciales liées à la compagne.
- Assurer le suivi des réalisations par rapport au plan prévisionnel.
- Prendre en considération le risque commercial.

D. Le crédit relais :

Lié à une ponctuelle hors exploitation, le crédit relais également appelé « crédit de soudure » est destiné à permettre à une entreprise d'anticiper une entrée de fonds à provenir soit de la cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit d'une opération financière (Augmentation du capital ou déblocage d'un emprunt obligataire)²⁰.

Assorties généralement de garanties réelles, ce concours n'est pas dépourvu de risque :

- Retards dans la cession.
- Prix net inférieur à la provision.

Ainsi la banque doit fixer le plafond de crédit relais à moins de 100% ;

3.1.1.2. Les crédits par caisse spécifiques :

Les crédits par caisse spécifiques eus non seulement ont des objets bien précis, mais encore plus, ils sont assortis de garanties dont la forme diffère selon le crédit sollicité.

Ces garanties ne sont autres que le gage de certains actifs circulants (marchandises, créance).

Nous spécifions les formes suivantes²¹ :

¹⁹ Luc B-R : « Principe technique bancaire », 25^{ème} édition, DONOD ; Paris ; P.288

²⁰ Idem

²¹ BOUYACOUB. FAROUK, « L'entreprise et le financement bancaire » ; édition ; DAHLAB, P.63.

- **Avance sur marchandise :**

Quand nous discutons de l'avance sur marchandise, nous pensons immédiatement au warrantage. Le warrantage est un effet de commerce, concernant des marchandises entreposées des magasins généraux.

Ces derniers sont des entreprises mettant à la disposition des opérateurs économiques de vastes entrepôts destinés à recevoir des marchandises en dépôts, contre paiement des droits de garde et une prime d'assurance.

En Algérie cette fonction est assurée par la société nationale de transit et des magasins généraux (SONATMAG), (devenu MTA «magasin de transit algérien»). En contrepartie du dépôt de marchandise, les magasins généraux émettent selon la demande du déposant, soit des reçus non transmissibles, soit des titres négociables, appelés « récépissés warrant »

L'avance sur marchandise est une opération qui consiste à financer un stock contre la remise des marchandises en gage aux créanciers prêteurs, un local et dont la clef sera en possession du banquier pour ce genre d'avance un compte spéciale afin de créditer le compte client.

- **Avance sur marché public :**

Les marchés administratifs ou marchés publics sont des contrats passés par l'état en vue de l'exécution de travaux, livraison des fournitures ou prestation de service.

L'administration ne règle la livraison et/ou la pose des fournitures, objet d'un marché, qu'après service rendu et constaté et avec du retard²².

Les fournisseurs ou les entrepreneurs qui travaillent avec l'état peuvent s'adresser à leurs banques pour solliciter des avances sur les situations de travaux faits qui matérialisent leurs créances nées sur l'administration pour que le banquier soit couvert, il faut que la créance de l'entreprise sur l'administration lui soit déléguée par le biais de nantissement du marché.

- **Avance sur titre :**

C'est une opération qui consiste pour le possesseur de placement à obtenir un prêt dont les titres en portefeuille constitueront la garantie le propriétaire des titres les remet en gage avec un acte de nantissement signé par le propriétaire des bons.

²² Luc B-R : « Principe technique bancaire » ; 25^{ème} édition DUNOD ; Paris ; 2008 ; P.286.

Les bénéficiaires de ce type du crédit peuvent être des entreprises ou les particuliers, souhaitant d'obtenir pour un certains délais, des liquidités mais ne souhaitant pas se défaire des titres possédés, car, ces derniers représentent une garantie réelle particulièrement facile à évaluer par le banquier surtout si ces titres cotent en bourse.

En Algérie, les avances sur titres sont consenties uniquement sur bons de caisse, vu l'absence temporaire d'un marché Bourcier.

- **Avance sur facture administrative :**

Est destinée aux entreprises pour leurs permettre de mobiliser leur poste « client » lorsqu'elles entrent en relation avec administrations, la facture doit être domiciliée, mais cela reste insuffisant.

L'engagement de l'administration débitrice doit être irrévocable et ce mot doit être figuré dans la mention d'engagement.

Dans l'avance sur facture, le compte du client est crédité à hauteur de 70% du montant de la facture par le débit d'un compte spécial « Avance garantie »²³.

- **Le factoring (ou affacturage) :**

Le factoring est une opération qui consiste à céder à un organisme spécialisé inscrit sur la liste des établissements financiers qui garantit le règlement de créance moyennant une commission.

- **L'escompte :**

L'escompte commerciale est une autre forme de crédit spécifique, il est défini comme étant un crédit de trésorerie accordé aux entreprises pour leur permettre de mobiliser les créances qu'elles détiennent sur leur client. Il consiste pour un fournisseur à créer des effets représentatifs de ces créances et à les céder à la banque qui lui fera l'avance des montants des effets diminuée des agios.

C'est aussi un prêt sur gage puisque le banquier prête le montant de l'effet contre remis de titre qui sert de garantie.

L'avantage de l'escompte du point de vue de l'entreprise c'est les délais de paiement accordés par leurs fournisseurs à leurs acheteurs qui peuvent engendrer un gonflement de leurs postes clients ce qui incitera ces fournisseurs à vendre ce dernier liquide (une grande transformation).

²³ Luc B-R : « Principe technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; DUNOD ; 2008 ; P.286

Du point de vu de la banque, l'escompte représente un moindre de non remboursement, grâce aux effets le banquier peut se refinancer sur le marché monétaire.

3.1.2. Les crédits par signature :

Appelés également crédits indirects, ne nécessitent pas un décaissement de fonds, la banque fait que prêter sa signature en s'engageant à honorer une dette de son client en cas de sa défaillance.

Ce type de crédit représente un double avantage pour le client et la banque.

- **La banque** : se trouve subrogée dans les droits et privilèges du créancier principalement.
- **L'entreprise** : Différer certains paiements exigés immédiatement. Accélérant la rentrée de fonds.

Il existe plusieurs types de crédits par signature²⁴ :

- L'aval
- L'acceptation
- Les cautions

A. L'aval :

C'est un engagement donné sur un effet de commerce, par une personne appelée avaliste ou avaliseur, en vue de garantir le paiement de cet effet.

L'aval est matérialisé par la signature de banquier avec la mention : « bon pour aval de ... (Nom de l'avaliste) à concurrence de (montant en lettre) a échéance de... »

L'aval du banquier est une garantie qui est exigée par certains bénéficiaires d'effets nationaux ou étrangers²⁵.

B. Les cautionnements :

Est l'engagement par signature de la part d'un banquier sur un acte appelé contrat de cautionnement, de payer pour le débiteur si celui-ci s'avérait défaillant.

Les cautionnements délivrés par une banque sont solidaires, c'est-à-dire qu'ils offrent au créancier l'avantage de poursuivre à la fois le débiteur principale et la caution (banque) ou seulement l'un des deux.

Le but recherché par le client dans ce type de crédit est de déferer le paiement, et encore d'éviter un versement de font immédiat ou d'accélérer une rentré de fonds²⁶.

²⁴ Luc B-R : « Principe technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; DUNOD ; Paris ; 2008 ; P.286

²⁵ BOUYAKOUB. FAROUK, « L'entreprise et le financement bancaire » ; édition casbah ; Alger ; P.197

C. L'acceptation :

C'est l'engagement d'une banque à honorer le paiement d'un effet de commerce à son échéance ; au contraire de l'aval, le banquier dans ce cas devient le principal obligé vis-à-vis de créancier²⁷.

L'acceptation est matérialisée par la mention : « bon pour acceptation ».

3.2. Le financement des investissements :

Le crédit d'investissement (ou crédit à moyen et à long terme) finance l'actif immobilisé du bilan ; c'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission socio-économique.

La durée d'un crédit d'investissement à moyen terme est de deux à sept ans. Au-delà commence le crédit d'investissement à long terme ; crédit qui ne dépasse que rarement vingt ans. Le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise²⁸.

3.2.1. Le crédit à moyen terme d'investissement :

a) Définition²⁹ :

« Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette : deux ans/sept ans. Il est essentiellement accordé pour l'acquisition de biens d'équipement amortissable entre huit à dix ans.

Ce type de crédit permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage, mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles.

Le crédit à moyen terme est généralement distribué par les banques de dépôts, les banques d'affaires, ou encore les banques de crédit à moyen et long terme.

Dans notre pays, ce sont actuellement les banques de dépôts qui octroient des crédits à moyen terme. Elles le font sur des ressources constituées en grandes parties de dépôt à vue.

b) Les types de crédits à moyen terme :

Parmi les formes les plus répandues :

²⁶ Luc B-R : « Principe technique bancaire » 25^{ème} édition ; DUNOD ; Paris ; 2008 ; P.248

²⁷ Idem P.183

²⁸ BOUYAKOUB. FROUK : « l'entreprise et le financement bancaire » ; édition casbah ; Alger ; P.251

²⁹ Idem P.252

➤ **Les crédits à moyen terme mobilisable³⁰ :**

Ce type de crédit devrait logiquement se substituer au crédit à moyen terme réescomptable. Ce crédit doit être réescompté auprès de la banque d'Algérie. La banque primaire peut mobiliser sa créance à condition que le montant n'excède un plafond bien déterminé par cette première (3 Millions de Dinars Algériens).

➤ **Le crédit à moyen terme immobilisable³¹ :**

Ce sont des crédits que la banque n'a pas la possibilité de mobiliser auprès de la Banque Centrale, du moment que leur montant n'a pas atteint le plafond autorisé au réescompte.

Ce type de crédit présente un risque d'immobilisation, c'est pour cette raison que la banque prêteuse doit chercher à avoir un accord préalable de mobilisation avec la Banque d'Algérie avant de consentir le crédit. Un autre risque peut apparaître durant le délai du crédit c'est celui de la perte totale ou partielle. Ainsi le banquier ne doit financer un investissement à moyen terme qu'à concurrence d'un certain pourcentage de son montant pour qu'il ne soit pas obligé de couvrir la totalité des risques à lui seul.

➤ **Le crédit à moyen terme direct³² :**

Le crédit à moyen terme est dit direct lorsqu'il est accordé par la banque sur sa propre trésorerie. Les billets à ordre créés en représentant d'un tel crédit deviennent des reconnaissances de dettes et des instruments de réescompte ou de mobilisation.

➤ **Le crédit à moyen terme réescomptable³³ :**

C'est un crédit qui peut faire l'objet d'un réescompte auprès de la Banque d'Algérie. L'article 71 de la loi sur la monnaie et le crédit stipule : « La Banque Centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six(6) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédit à moyen terme...

Les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des critères suivants :

- Développement des moyens de production ;
- Financement d'exploitation ;
- Construction d'immeubles.

³⁰ BOUYAKOUB. FAROUK : « l'entreprise et le financement bancaire » ; édition casbah ; Alger ; P.252

³¹ AMMOUR. BEN HALIMA : « Pratique des techniques bancaires » ; édition DAHLAB ; Alger ; 1997 ; P.55

³² BOUYAKOUB. FAROUK : « l'entreprise et le financement bancaire » ; édition casbah ; P.253

³³ AMMOUR. BEN HALIMA : « Pratique techniques bancaire » ; édition DAHLAB ; Alger ; 1997 ; P.55

Ils doivent remplir des conditions établies par le conseil pour être admis auprès de la Banque Centrale ».

3.2.2. Le crédit à long terme d'investissement³⁴ :

« Le crédit à long terme s'inscrit dans la fourchette huit ans/vingt ans. Il finance des immobilisations lourdes, notamment des constructions ».

Ces crédits sont destinés surtout à financer les immobilisations corporelles (terrains, constructions, bâtiments...), et les équipements lourds et les nouvelles implantations ; Ils peuvent aussi être destinés à financer l'actif incorporel (fonds de commerce).

Les crédits à long terme peuvent consolider les crédits à court terme, si leurs remboursements s'avèrent difficiles en moins de 8 ans.

Comme toute forme de concours bancaire, le banquier doit prendre des garanties adéquates de façon à minimiser le risque. Dans le cadre de ce financement, les garanties peuvent être :

- Soit une hypothèque sur les biens immobiliers ;
- Soit le nantissement des équipements financés.

En Algérie, jusqu'à une certaine époque, le financement des investissements, planifiés productifs pour le compte des entreprises nationales, était assuré ;

- Par les banques primaires, pour la partie moyen terme ;
- Par les banques Algériennes de développement sur ressources du trésor public pour partie long terme.

3.2.3. Le crédit-bail

a) Définition

Est un contrat de location assorti d'une promesse de vente. Né dans les années 50 aux états unis, la technique de leasing est rapidement développée dans l'ensemble des pays industrialisés³⁵.

Le crédit-bail permet aux entreprises d'acquérir des biens d'équipement à l'issue d'une période de location dans les conditions variantes selon que le bien est mobilier ou immobilier, donc l'activité de crédit-bail est également subdivisée en deux catégories :

³⁴ AMMOUR. BEN HALIMA : « Pratique des techniques bancaire » ; édition DAHLEB ; Alger ; 1997 ; P.55

³⁵ Internet : www.Google.fr/lexinter.Net

- **Crédit-bail immobilier :** Les opérations bail mobilier sont définies comme des opérations de location d'une durée déterminée (généralement 3 à 7 ans) de bien d'équipement ou de matériel d'outillage. Ces opérations sont effectuées par des sociétés spécialisées qui achètent des équipements pour les louer à des entreprises, ces derniers ont la possibilité d'acquérir tout ou une partie des biens loués.
- **Le crédit-bail mobilier :** Il consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel acheté ou construit par une société du crédit-bail immobilier qui est en demeure propriétaire cette opération permet au locataire de devenir propriétaire en fin de ce contrat de tout en partie du bien loué

b) Les mécanismes d'une opération de leasing

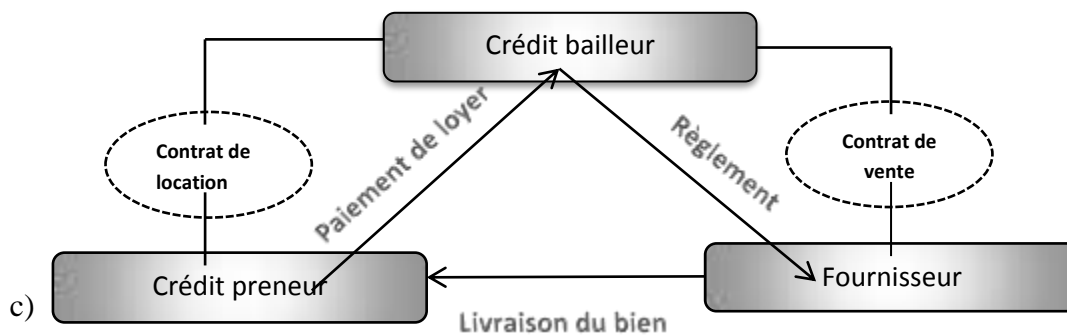
Le leasing est une opération tripartite qui met en relation trois intervenants à savoir le fournisseur, le bailleur et le client.

Le bailleur, le crédit bailleur ou la société de leasing ³⁶:

- Pouvant être société de leasing, un établissement financier ou une filiale de banque, le bailleur acquiert le bien pour le donner en location. Il est le propriétaire « juridique » du bien dont il cède le droit d'usage au locataire. Le bailleur reçoit en contrepartie des redevances cycliques dites « loyers ».
- Le locataire, le preneur ou le crédit-preneur :
- Le locataire est l'investisseur qui reçoit le bien en location. Il détient le droit d'usage et d'utilisation pour ses nécessités d'exploitation. Il est en conséquence le propriétaire « économique » du bien loué.
- Le fournisseur, le fabricant ou le vendeur :
- Qui livre au crédit-preneur un bien commandé par le crédit bailleur selon des clauses arrêtées par le fournisseur et le crédit-preneur.

³⁶ Michel ALBOUY, Financement et coût de capital des entreprises, Presse française, Paris, 1990, P.161.

Schéma n°03 : Représentation graphique du mécanisme du crédit-bail



Source : Luc-B-R : « Pratique de technique bancaire » ; 23^{ème} édition DUNOD, Paris ; 2004 ; P.345.

c) Les avantages du crédit-bail³⁷

- Le bailleur étant propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation éventuelle de la vente, il est moins vulnérable qu'un créancier gagiste ;
- La location (tout comme le bailleur) ne peut mettre fin au contrat la période de location. Le banquier sera donc assuré de toucher sa rémunération (sauf défaillance de location).
- L'entreprise trouve dans cette opération un financement intégral du bien ; d'ailleurs aucun apport initial n'est exigé.

d) Les inconvénients du crédit-bail

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie.
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détruits ou détériorés ;
- Toujours dans le cas de défaillance du débiteur, le bailleur risque de voir le bien financé ; tomber en désuétude à cause une évolution technologique rapide. Ce cas est particulièrement fréquent dans le cas de biens informatiques ;
- Le coût du crédit-bail est souvent très élevé, ce qui le rend difficile d'accès aux petites entreprises.

3.2.4. Les crédits spéciaux :

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer par des concours publics des activités soutenues.

³⁷ BOUHADJER Y. « La gestion des crédits bancaires », Mémoire de master UMMTO, FSECSG, 2015, p.30.

A. Le crédit à l'emploi de jeune :

Ce sont des crédits accordés aux jeunes chômeurs âgés entre 19 à 35 ans pour le financement de la création de micro entreprise, il s'agit d'un prêt participatif non rémunéré (taux zéro) versé par l'ANSEJ aux jeunes en question qui vient en complément de la part de leur autofinancement.

Le montant change en fonction du coût du projet 28% à 29%, le remboursement auprès de l'ANSEJ s'effectue après le règlement de la dernière tranche du crédit bancaire.

L'apport personnel du jeune promoteur est sous forme de fond propre et obligatoire, en numéraire ou en nature et entre 1% à 2% du montant total du projet.

L'apport de la banque va jusqu'à 70% au maximum et avec un taux d'intérêt bonifié.³⁸ Selon la circulaire BNA N° 1986 du 05/05/2011 relative au dispositif ANSEJ, la durée de remboursement est de cinq(05) avec un différé de paiement de trois(03) ans 12.

B. Les crédits ANGEM³⁹ :

Le micro crédit est accordé au citoyens n'ayant pas de revenu ou dont le revenu est insuffisant instable et irrégulier. Ce crédit vise à promouvoir l'intégration économique et sociale des citoyens de cette catégorie en optant pour la création d'activités de productions de biens et services ainsi que d'activités commerciales.

- ❖ **Coût global du projet** Le montant des investissements est monté de 400 000 à 1000 000 DA.
- ❖ **Taux de bonification :**
 - 80% du taux d'intérêt appliqué par la banque au titre des activités réalisées
 - 90% du taux d'intérêt débiteur appliqué par la banque aux activités situées dans le sud et les Wilayas des hauts plateaux.
- ❖ **La durée de remboursement du crédit** est de huit 8 ans dont trois 3ans de différé.
- ❖ **Structure de financement** Le montant global des investissements ne doit pas excéder un million de dinars (1 000 000 DA).

³⁸ <https://www.ansej.org.dz/12/04/2024> à 09h

³⁹ <http://www.angem.org.dz/12/04/2024> à 10h30

Tableau n°01 : La structure de financement ANGEM

Champs d'application	Apport personnel	PNR	Crédit bancaire
Acquisition de petit matériels et matières première de démarrage de l'activité.	1%	29%	70%

Source : Site Web Dispositif ANGEM

Conclusion :

A partir de ce qui a été développé dans ce chapitre, nous avons constaté l'importance de la banque à travers sa fonction d'intermédiation financière entre les dépositaires et les emprunteurs ainsi que son influence de manière directe et indirecte sur le développement économique d'un pays.

La banque propose une gamme de produits en matière de crédits pour les agents économiques afin de réaliser leurs projets. Le domaine du crédit est aussi vaste.

Enfin, nous pouvons dire que le banquier doit connaître et maîtriser l'art du crédit, mais cela ne peut se réaliser qu'après une étude de la situation financière et patrimoniale de l'entreprise elle-même, de ses capacités de remboursement, et de la rentabilité de projet lui-même, c'est ce que nous allons voir dans les chapitres suivants.

Chapitre II :
La gestion et les moyens
préventifs du risque de crédit
bancaire

Introduction

Le risque de crédit est très important pour les banques, les émetteurs d'obligations et leurs investisseurs. Il est soumis à la fois aux cycles économiques, à la conjoncture du secteur d'activité, au risque pays et aux événements propres à la vie de l'entreprise. Il diminue en phase d'expansion économique, car les gains considérables engrangés par les entreprises durant cette période réduisent de fait la probabilité de défaillance ; il augmente en période récession, car les gains diminuant.

Dans ce chapitre, nous allons dans un premier lieu définir le risque de crédit, ensuite énumérer les différents types de risques de crédits ; ainsi que le processus de la gestion de ce risque, nous allons mettre la lumière sur la réglementation prudentielle comme outil de gouvernance face aux risques bancaire.

Section 01 : Base théorique sur le risque de crédit

Toute opération d'octroi de crédit bancaire comporte des risques liés à des incertitudes futurs, le banquier étant un manager prudent et prévoyant doit se prémunir contre tout risque d'insolvabilité de son client.

1.1 Définition d'un risque :

La notion de risque peut être définie comme un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain ou de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte.

« Le risque c'est l'incertitude du gain escompté, cette incertitude procède de l'arbitrage entre une rentabilité future espérée et une sécurité immédiate certaine »⁴⁰.

L'octroi d'un crédit à moyen et à long terme, comporte pour la banque des risques importants du fait que l'engagement bancaire s'étend sur plusieurs années et que le remboursement est lié à la capacité à dégager des bénéfices.

1.2 Les différentes catégories de risques de crédit bancaire :

1.2.1 Le risque de contrepartie :

Ce risque, appelé aussi risque de « non remboursement » ou encore risque de « signature », se résume en l'impossibilité, réelle ou probable de l'emprunteur de faire face à ses remboursements.

Le risque de signature se définit comme le risque que le débiteur n'honore pas tous ses engagements⁴¹.

C'est le risque à la fois le plus dangereux et le plus courant pour une banque. Il s'agit du non-respect par un client de son engagement financier à savoir, dans la majorité des cas, un remboursement de prêt.

Les événements qui peuvent amener l'emprunteur à ne pas respecter ses engagements sont multitudes à savoir :

- Une malhonnêteté évidente.
- Un cas de force majeure : ceci est notamment le cas en ce qui concerne les crédits réalisés à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerre, de révolution, de catastrophes naturelles ou de non transfert.

⁴⁰ GOIEIN. G, « Les opérations bancaires et leurs fondements économique », édition DUNOD, Paris, 1980, P.99

⁴¹ LOBEZ. Frédéric, « Banque et marchés du crédit ». Finance, Paris, 1997, P.157.

- Le plus souvent, la cause du non remboursement est à chercher aussi dans une défaillance économique ou financière involontaire des débiteurs : chômage pour un particulier ou dépôt de bilan pour une entreprise.

1.2.2 Le risque de liquidité :

« Le risque de liquidité représente pour un établissement de crédit l'impossibilité de pouvoir faire face à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances, par la mobilisation de ses actifs »⁴².

Il peut également être engendré par une mauvaise politique d'utilisation des ressources, c'est-à-dire recourir à des ressources à vue pour financer des emplois à terme (inadéquation des échéances).

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité d'un établissement de crédit à faire face à des demandes de paiement de la part de sa clientèle, il résulte de la transformation des échéances ou le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois, ce risque touche en premier lieu les établissements de crédits spécialisés, surtout ceux qui sont spécialisés dans le financement de l'immobilier (à long terme) sur des ressources d'épargne (à court terme).

1.2.3 Risque crédit :

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est-à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations »⁴³.

Il est lui-même décomposé en trois catégories :

➤ Le risque de défaut :

Le risque de crédit fait souvent référence au risque de défaut, également appelé le risque de crédit « pur », qui est défini par l'agence Moody's comme étant « tout manquement ou retard sur le paiement du principal ou des intérêts »⁴⁴.

➤ Le risque de dégradation de la qualité du crédit :

Le risque de crédit désigne également, d'une façon plus nuancée, celui de la dégradation de la situation financière de l'emprunteur (Down Grading Risk). En effet, si la

⁴² AUGROOS. J. C. QUERUEL. M, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Economica, France, 2000, P.99

⁴³ BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dalloz, Paris, 1995, P.15

⁴⁴ RONCALLI. T, « La gestion des risques financiers », édition Economica, Paris, 2009, P.162.

perception de la qualité de l'emprunteur se détériore, sa prime de risque augmente, ce qui fait déprécier sa valeur sur le marché même si le défaut ne survient pas.

➤ **Le risque lié au taux de recouvrement :**

Le taux de recouvrement permet de déterminer le pourcentage de l'exposition aux risques et déterminer ainsi le montant de la créance qui pourra être récupéré en entreprenant des procédures judiciaires, suite à la faillite de la contrepartie. Le recouvrement portera sur le principal et les intérêts après déduction du montant des garanties préalablement recueillies.

1.2.4 Le risque de marché :

Le risque de marché est l'un des risques les plus importants auxquels les banques sont exposées, il peut être défini comme suit : « C'est le risque de perte d'une position de marché résultant de la variation du prix des instruments détenus dans le portefeuille de négociation ou dans le cadre d'une activité de marché dite de trading ou de négoce »⁴⁵.

Le risque de marché englobe quatre types de risques : Le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de position sur actions et produits de base.

➤ **Le risque de taux d'intérêt :**

Une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. Toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque.

Le risque de taux peut être défini comme étant le risque de perte ou de gain encouru par une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources.

Le risque de taux pour le banquier, représente l'éventualité de voir sa rentabilité affectée par l'évolution des taux⁴⁶.

Ainsi, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés pour, d'une part, minimiser ce risque et d'autre part, apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (taux de réescompte).

⁴⁵ BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dalloz, Paris, 1995, P.18.

⁴⁶ MATHIEU. Michel, « L'exploitation bancaire et des risque crédit : mieux le cerne pour mieux les maîtriser », Paris, Revue banque, 1995. P.194

➤ Le risque de change

Il peut être défini comme étant « la perte entraînée par la variation du cours des créances ou dettes libellées en devises, par rapport à la monnaie de référence de la banque »⁴⁷.

Le pourvoyeur de fonds qui prête à une personne physique ou morale basée à l'étranger se trouve face un risque de change.

Le risque de change résulte de la variation du taux de change de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé.

Par conséquent, une hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et une baisse du cours se traduit par une perte de change.

➤ Le risque de position sur action :

C'est le risque de perte suite à une évolution défavorable du cours d'une action ou du cours d'un indice boursier. Ce risque apparaît lorsque l'établissement de crédit considéré détient un portefeuille d'actions ou d'instruments dérivés sur actions (options sur actions ou options sur indices boursiers).

➤ Le risque de prix de produits de base :

Les marchés de produits de base se sont fortement développés durant ces dernières années, particulièrement aux Etats-Unis (Chicago) et en Angleterre (Londres) où se traitent le comptant et le terme sur de nombreux produits : pétrole, or, sucre, argent, blé...etc.

1.2.5 Le risque d'immobilisation :

Ce risque d'immobilisation est lié au fait que le crédit bien que non douteux, ne puisse être remboursable pour des raisons tenant des difficultés de trésorerie temporaires, ou des éléments indépendants de sa volonté intransférabilité des devises étrangères dans laquelle sont libellés les concours ou plus près de nous, refus de remboursement d'un crédit accordé un établissement public ou une collectivité locale, ou garantie par eux⁴⁸. D'après cette définition nous distinguons plusieurs plans chez le banquier, qui sont :

- Le concours immobilisé ne compte pas en lui-même de risque de non remboursement ;
- Le concours immobilisé accroît involontairement la dureté des emplois de la banque.

⁴⁷ ROUACH, MICHEL, NOLLEAU : « Le contrôle de gestion bancaire et financière », Revue bancaire, Paris. 1995. P.154.

⁴⁸ MON CHAN Eric « analyse bancaire de l'entreprise » Edition Economica, Paris, France, 1001, P.233

Donc, la banque trouve sur le marché un refinancement supplémentaire qu'elle appelle un risque. Puis, elle classe le crédit en créance immobilisé ou bien en créances douteuses. Enfin, elle détermine les ratios de la banque (ratio de liquidités, ratio rentabilités... etc.).

1.2.6 Le risque opérationnel :

Ce risque concerne les erreurs de traitement qui surviennent au cours de la vie d'un dossier de crédit. Ce sont les erreurs d'origine diverse : ignorance, négligence, omission, malentendu. On peut citer l'exemple du déblocage des fonds avant le recueil de garanties. Négligence ou oubli de consulter la centrale des risques et des impayés.

1.3 Les conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire :

Nous pouvons citer quelques conséquences du risque de crédit sur l'activité bancaire :

1.3.1 La dégradation du résultat de la banque :

Cette dégradation est due aux provisionnements et aux pertes liées au non remboursement des créances.

1.3.2 La dégradation de la solvabilité :

La banque pourrait recourir à ses fonds propres pour couvrir des niveaux de risques élevés (pertes inattendues). Ce qui peut remettre en cause sa solvabilité.

1.3.3 Baisses de son rating :

Une dégradation de résultat de la banque pourrait engendrer une baisse de son rating car ce dernier est un indicateur de solvabilité.

1.3.4 Un risque systémique :

Le risque systémique correspond au risque que le défaut d'une institution soit contagieux et conduise d'autres institutions à faire défaut. En effet, le risque de crédit peut provoquer par effet de contagion une crise systémique.

1.3.5 La dégradation de la relation banque-client :

Une diminution des résultats de la banque suit au non remboursement de ces créances oblige cette dernière à augmenter les taux des prêts afin de pouvoir absorber les pertes enregistrées. Cependant, cette augmentation des taux de crédit induit à l'exclusion d'une

partie de clientèle même solvable à toute possibilité de contracter des prêts et donc le recours à la concurrence pour financer leurs besoins.

1.4 La gestion des risques :

La gestion des risques n'est pas un exercice unique. La surveillance et la révision constante sont cruciales pour la réussite de votre approche en matière de gestion des risques. Afin de bien comprendre son évolution il est nécessaire d'expliquer c'est quoi la gestion de risque ? Et quel est son objectif et ses étapes ?

1.4.1 Définition de la gestion des risques :

La gestion des risques est la discipline qui s'attache à identifier, évaluer et prioriser les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, pour les traiter méthodiquement de manière coordonnée et économique, de manière à réduire et contrôler la probabilité des événements redoutés, et réduire l'impact éventuel de ces événements. Aussi la gestion de risque est détermination et l'initialisation, de réponses adéquates au risque doivent être fondées sur l'évaluation permanente du risque et du rendement.

1.4.2 Les objectifs de la gestion des risques :

La gestion des risques vise la réalisation de quatre (04) objectifs suivantes :

- Assurer la pérennité de l'établissement, par une allocation efficace des ressources et une allocation adéquate des fonds propres qui permettra une meilleure couverture contre les pertes futures ;
- Elargir le contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés ;
- Faciliter la prise de décision pour les opérations nouvelles et permettre de les facturer aux clients ;
- Rééquilibrer le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats et des effets de diversifications.

1.4.3 Les étapes de la gestion des risques :

La gestion des risques repose sur un processus de six (06) étapes, qui sont :

1.4.3.1 Identification des risques :

Cette étape consiste à établir une cartographie des risques auxquels la banque est confrontée. Cette étape ne doit pas être limitée dans le temps, vu les chargements internes et

externes qui touchent le milieu bancaire et qui peuvent engendrer l'apparition de nouveaux risques.

1.4.3.2 Evaluation et mesure des risques :

Elle consiste à quantifier les coûts associés aux risques identifiés dans la première étape. La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont quantifiables, le concept le plus utilisé est celui de la valeur du risque. Dans ce cas des risques non quantifiables, une méthodologie objective est appliquée pour les estimer, à travers deux variables, à savoir :

- A. La probabilité de survenance d'un événement négatif, qui a défaut de quantification, peut se voir attribuer des valeurs relatives : forte, moyenne et faible probabilité.
- B. La gravité de l'événement, en cas de survenance du risque : là aussi, en absence de données quantifiables, on peut attribuer une variable relative : élevé, moyen et faible.

Le croisement des deux séries de variables, permettra de donner une idée relative du risque.

1.4.3.3 Sélection des techniques de gestion des risques :

Les techniques de gestion des risques visent, principalement, l'un des trois (03) objectifs suivantes :

- Eviter le risque ;
- Transférer le risque ;
- Encourir le risque.

1.4.3.4 La mise en œuvre des risques :

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée, (par exemple : la salle des marchés pour les risques du marché, la direction des engagements pour le risque du crédit, Asset Liabilities management (ALM) pour la gestion du risque de liquidité et le taux). Le principe fondamental de cette étape est de minimiser les coûts attribués à la mise en œuvre de la solution.

1.4.3.5 Surveillance des risques :

Le suivi permanent des risques est primordial, afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions, initialement prises, deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait, elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

1.4.3.6 Reporting des risques :

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion. Il s'agit, d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport dont le contenu et le niveau de détail dépend de la fonction du destinataire⁴⁹.

⁴⁹ Jacob. H, et SARDI. A, « management des risques bancaire », édition, afges, Paris, 2001. P.22

Section 02 : Méthodes d'analyses et d'évaluation du risque de crédit

Plusieurs auteurs en essayé de donner une définition de l'analyse financière selon ELIE COHIEN : « L'analyse financière constitue un ensemble des concepts de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité des performances ». Son principe objectif est d'établir un diagnostic financier de l'entreprise afin d'analyser ses points forts, et ses points faibles à travers un ensemble indicateur, d'évaluer les risques, d'apprécier son avenir et de prévoir des plans d'actions. Elle permet donc d'améliorer la gestion de l'entreprise.

2.1 Analyse de l'activité et des résultats de l'entreprise⁵⁰ :

Pour affiner l'analyse du compte de résultat il est recommandé d'utiliser des indicateurs obtenus par un calcul simple de regroupement de comptes : les soldes intermédiaires de gestion (SIG) qui correspondent à des différences significatives entre des produits et des charges, chacun de ses soldes constituant une étape supplémentaire dans la formation de résultat de l'exercice.

2.1.1 La marge commerciale (MC) :

Indicateur de résultat des entreprises commerciales, la marge étant la différence entre les ventes de marchandises et les achats et la variation de stocks de marchandise.

❖ Le calcul de marge commerciale :

La marge commerciale (MC) = vente de marchandises – coût d'achat de marchandise vendue (achat de marchandise + /- variation de stocks de marchandises)

2.1.2 La production de l'exercice(PE) :

Indicateur de l'activité réalisée par les entreprises qui rendent des services ou qui transforment des biens pour en créer de nouveau.

La production d'exercice s'obtient par la somme de la production vendue et la production stocké et la production immobilisé (investissement que l'entreprise a réalisée pour elle-même).

❖ Le calcul de la production d'exercice (PE) :

La production d'exercice (PE) = la production vendue + la production stockée + production immobilisée.

⁵⁰ Support de cours « Analyse financière », enseignante, OUKACI DAHBIA, UMMTO FSECG 2021

2.1.3 La valeur ajoutée (VA) :

Création de valeur que l'entreprise apporte aux biens et aux services.

C'est donc un indicateur du poids économique de l'entreprise, d'autant plus important que celle-ci réalise plusieurs stades d'un processus ou d'un cycle de production. Elle caractérise par le degré d'intégration des activités réalisées par une entreprise.

❖ Le calcul de la valeur ajoutée (VA) :

La valeur ajoutée (VA) = la production de l'exercice + la marge commerciale – la consommation de l'exercice en provenance de tiers.

2.1.4 Excédent brut d'exploitation (EBE) :

C'est la ressource générée par l'activité d'exploitation de l'entreprise. Elle mesure la performance économique de l'entreprise ou de l'unité de production.

Elle exprime la capacité de l'entreprise à engendrer des ressources monétaires, destinées à maintenir ou accroître son outil de production, ou à rémunérer ses capitaux propres ou empruntés.

❖ Le calcul de l'excédent brut d'exploitation (EBE) :

Excédent brut d'exploitation = la valeur ajoutée + les subventions d'exploitation – impôts, taxes et versement assimilé – les charges de personnel.

2.1.5 Résultat d'exploitation (RE) :

Le résultat d'exploitation mesure la performance économique de l'entreprise sur le plan industriel et commercial, indépendamment de sa politique de financement et sa stratégie fiscale, car il est calculé avant les charges financières et sans tenir compte de l'imposition des bénéfices.

❖ Le calcul du résultat d'exploitation (RE) :

Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation + reprise sur charges et transfert de charges + autres produits – dotations aux amortissements – dépréciations et provisions – autres charges.

2.1.6 Résultat courant avant impôts (RCAI) :

Le résultat courant avant impôt (RCAI) mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entreprise. Il est intéressant de le comparer au résultat d'exploitation pour analyser l'incidence de la politique financière sur la formation du résultat.

❖ Le calcul du résultat courant avant impôts (RCAI) :

$$\text{RCAI} = \text{résultat d'exploitation} + \text{quotes-parts de résultat sur opération faites en commun} + \text{produit financier} - \text{charges financières.}$$

2.1.7 Résultat exceptionnel :

Il est calculé à partir des produits et des charges exceptionnels sur opération de gestion, en capital et calculés.

Il représente le solde d'opération peu fréquente, telle que les cessions d'immobilisations, les dotations et reprises comptabilisées pour des raisons fiscales.

Il peut refléter la politique d'investissement de l'entreprise si les cessions d'immobilisations sont significatives.

❖ Le calcul du résultat exceptionnel :

$$\text{Résultat exceptionnel} = \text{produits exceptionnels} - \text{les charges exceptionnels.}$$

2.1.8 Résultat net d'exercice :

Le résultat net de l'exercice indique les ressources qui restent à la disposition de l'entreprise et le revenu des associés après impôt. Ce solde peut être négatif.

$$\text{Résultat net de l'exercice} = \text{Résultat courant avant impôt} + \text{résultat exceptionnel} - \text{participation des salariés} - \text{impôts sur les bénéfices.}$$

2.1.9 La capacité d'autofinancement (CAF)⁵¹ :

La capacité d'autofinancement représente l'ensemble des ressources de financement internes dégagé par l'entreprise durant l'exercice, et dont elle pourrait se servir pour assurer les besoins financiers inhérents à son développement et sa pérennité.

La capacité d'autofinancement mesure la capacité de développement de l'entreprise, son degré d'indépendance financière, et donc son potentiel d'endettement.

⁵¹ Support de cours « Analyse financière », enseignante OUKACI DAHBIA, UMMTO FSECG 2021

La capacité d'autofinancement peut être évaluée selon deux méthodes de calcul :

- ❖ **La méthode soustractive** : explique la formation de la capacité d'autofinancement à partir de l'excédent brut d'exploitation, qui s'obtient par différence entre les produits encaissables et les charges décaissables de l'activité d'exploitation.

Tableau N°02 : la méthode soustractive :

	Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)
+	Transferts de charges (d'exploitation)
+	Autres produits (d'exploitation)
-	Autre charges (d'exploitation)
+/-	Quotes-parts sur opération faites en commun
+	Produits financiers
-	Charge financière
+	Produit exceptionnels
-	Charge exceptionnels
-	Participations des salariés aux résultats
-	Impôt sur les bénéfices
=	Capacité d'autofinancement

Source : Support de cours «Analyse financière », enseignante, OUKACI DAHBIA, UMMTO FSECG 2021

Tableau N° 03 : La méthode Additive :

	Résultat net de l'exercice
+	Dotations aux amortissements, dépréciation et provision.
-	Reprise sur amortissement, dépréciation et provision
+	Valeur net comptable des éléments d'actif cédés
-	Produits des cessions d'élément d'actif
-	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice
=	Capacité d'autofinancement

Source : Support de cours «Analyse financière », enseignante, OUKACI DAHBIA, UMMTO FSECG 2021

2.2 Analyse de la structure financière :

On peut définir l'analyse financière comme une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière⁵².

L'analyse financière a pour but d'établir un diagnostic sur la situation financière de l'entreprise, de porter un jugement sur son équilibre financier c'est-à-dire sa solvabilité, sur sa rentabilité et son autonomie.

L'objectif d'une analyse externe est souvent limité à un aspect particulier de la situation financière de l'entreprise. Par exemple, un banquier cherche surtout à se faire une idée précise sur les garanties de remboursement offertes par l'entreprise, alors que l'analyse d'un investisseur en bourse a essentiellement pour objectif d'évaluer les possibilités de plus-value d'une action et son rendement futur.

L'analyse financière ne se limite toutefois pas à la seule analyse du bilan, du compte de résultat et du tableau de financement. D'autres outils d'analyse ont été développés. Les plus traditionnels : le fonds de roulement et les besoins en fonds de roulement renseignent sur l'équilibre financier de l'entreprise, la méthode des ratios fournit des éléments de comparaison significatifs dans le temps ou avec d'autres entreprises.

2.2 L'équilibre financier :

a) Définition⁵³ :

L'équilibre financier est une contrainte qui pèse en permanence sur la pérennité de l'entreprise. L'incapacité d'une entreprise à assurer le paiement de ses dettes devenues exigibles se traduit par la constatation d'un état de cessation de paiement.

C'est pourquoi on peut dire que la finalité de la politique financière est d'aménager structurellement la contrainte financière, en s'efforçant de définir une structure financière dite «équilibre» qui permettra à l'entreprise de rester solvable dans le temps, c'est-à-dire d'être financièrement pérenne.

b) Les dimensions de l'équilibre financier⁵⁴ :

A l'image de la performance économique, l'équilibre financier est une notion polymorphe, dont on peut donner plusieurs expressions :

⁵² ALIAN. MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 3^{ème} édition, DUNOD, Paris, P.1.

⁵³ ALIAN MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 3^{ème} édition, DONUD, Paris, P.114

⁵⁴ Idem

➤ **L'équilibre financier : reflet de la rentabilité structurelle de l'actif économique⁵⁵ :**

Dans une perspective de théorie financière, l'équilibre financier de l'entreprise traduit le fait que la rentabilité dégagée par l'actif économique répond aux exigences de rémunération des apporteurs de capitaux. Dans cette approche, on jugera que l'équilibre financier est respecté dès lors que la rentabilité économique est supérieure au coût des ressources financières utilisées par l'entreprise. Bien évidemment, le coût des ressources, appelé coût du capital, inclut le coût des capitaux propres.

Situation d'équilibre : $R_e > K$

R_e : Rentabilité économique.

K : Loyer de l'argent sans risque + prime de risque

➤ **L'équilibre financier : résultant de l'ajustement opéré entre les cycles financiers⁵⁶ :**

Deux grands cycles permettent de regrouper les relations financières au sein de l'entreprise :

- Le cycle d'accumulation (cycle d'investissement et cycle de financement stable) qui est un cycle financier long.
- Le cycle d'exploitation qui est un cycle financier généralement court.

Compte tenu des besoins qui sont généralement induits par le cycle d'investissement et le cycle d'exploitation, l'entreprise est conduite à assurer l'ajustement global entre ses emplois et ses ressources selon deux cas figurent :

- Si l'entreprise a un besoin de financement, elle doit se procurer financiers bancaires ;
- Si l'entreprise dégage une capacité globale le financement, qui résulte d'un excédent de ressources sur les emplois, elle dispose alors d'un volant de liquidité qui, généralement, fera l'objet d'un placement et/ou de distribution de dividendes.

➤ **L'équilibre financier : expression des contraintes de solvabilité de liquidité⁵⁷ :**

Dans cette optique, l'analyse de l'équilibre financier conduit à se poser deux questions :

- La première question a trait à l'adéquation entre la maturité des ressources et celles des emplois qui financent ces ressources. Cette adéquation débouche sur une règle d'orthodoxie financière qui traduit un principe de spécialisation des financements en fonction de la nature des emplois.

⁵⁵ Idem P.117

⁵⁶ Idem P.118

⁵⁷ ALIAN MARION « Analyse financière, concepts et méthodes », 3^{ème} édition, DUNOD, Paris, P.118

- La deuxième question concerne l'aptitude de l'entreprise à générer des liquidités aux rythmes des échéances induites par le passif. Sur le plan financier, on cherche à vérifier comment les sorties de fonds impératifs seront couvertes par des rentrées de fonds par natures potentielles et aléatoires.

c) L'approche fonctionnelle de l'équilibre financier :

L'approche fonctionnelle repose sur un principe normatif implicite, qui conduit à affirmer que plus le besoin en fonds de roulement est financé par le fonds de roulement (ressource stable), meilleur est censé être assuré l'équilibre financier à long terme de l'entreprise⁵⁸.

➤ Le fonds de roulement :

Le fond de roulement est l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilisé net⁵⁹. Compte tenu de l'égalité entre l'actif et le passif, le fonds de roulement se calcule indifféremment par le haut et le bas du bilan :

- **Par le haut du bilan :** Le fonds de roulement représente la part des capitaux permanents affectée au financement de l'actif circulant.
- **Par le bas du bilan :** le fonds de roulement représente l'excédent des actifs à moins d'un an sur les dettes exigibles à moins d'un an.

Le fonds de roulement assure à l'entreprise une sécurité de fonctionnement, surtout quand le cycle d'exploitation est susceptible de connaître des coups brutaux, se traduisant par un gonflement momentané des besoins en fonds de roulement⁶⁰.

➤ Le besoin en fonds de roulement :

Le solde entre les emplois et les ressources cycliques constitue le besoin en fonds de roulement, expression du besoin de financement spécifiquement lié à l'exploitation courante. Le besoin en fonds de roulement est une estimation d'un besoin de financement cyclique et renouvelé, donc permanent.

⁵⁸ Idem P.119

⁵⁹ Jean-Louis AMELON, « L'essentiel à connaître en Gestion financière », 3^{ème} édition MAXIMA, France, P.82

⁶⁰ ALIAN MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 3^{ème} édition, DUNOD, Paris, P.119

➤ La trésorerie :

La trésorerie de l'entreprise est égale à la différence entre les disponibilités et les concours bancaires à court terme, c'est-à-dire entre emplois et ressources financières à court terme⁶¹.

La relation fondamentale de trésorerie est une relation comptable qui relie les notions de fonds de roulement, besoin en fonds de roulement est trésorerie.

Elle s'exprime ainsi :

$$T = RDF - BFR$$

La notion de trésorerie calculée à partir du bilan est trop étroite, car elle ne renseigne pas véritablement sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses échéances. Ainsi celles qui disposent de lignes de crédits non encore utilisées auprès de leurs banques bénéficient de ce fait d'une marge de sécurité, d'une « trésorerie potentielle » immédiatement mobilisable que n'appréhende pas le concept de trésorerie⁶².

La trésorerie potentielle est constituée de la trésorerie majorée des crédits disponibles, non utilisés auprès des banques, ainsi que, le cas échéant des crédits non utilisés auprès des fournisseurs lorsque l'alternative règlement au comptant, règlement à échéance est possible.

2.3 Analyse par la méthode des ratios :

L'analyse par les ratios connaît un développement remarquable dans ses domaines d'application, en particulier avec l'utilisation des méthodes de score. Elles permettent d'évaluer le risque de défaillance des entreprises en utilisant une combinaison de ratios comptables.

2.3.1 Définition⁶³ :

La définition d'un ratio est simple, c'est un rapport entre deux grandeurs financières ou économiques de l'entreprise dans un domaine bien précis comme ; l'actif du bilan, le passif du bilan, la trésorerie, l'actif immobilisé, les capitaux propres, les dettes à long et moyen terme, le chiffre d'affaires... ; ces grandeurs sont aptes à rendre compte de la situation et la gestion d'une entreprise.

⁶¹ Jean-Louis-AMELON, « L'essentiel à connaître en gestion financière », 3^{ème} édition, MAXIMA, France, P. 84 et P.85

⁶² Idem P.89

⁶³ Gérard MELYON, Gestion financière. Ed BREAL, France, France, 1999, P.145 et P.152.

Évalué pour une certaine durée bien déterminée, le ratio indique une évaluation qui prend en compte le passé de l'entreprise et trace une tendance par rapport à des projections faites par les dirigeants de l'entreprise. Un ratio pris séparément ne donne aucune explication ; pris avec d'autres ratios, il peut servir d'indicateur de comparaison avec d'autres entreprises de la même taille, et de la même activité, et plus au moins de la même structure financière.

- Dans l'espace, le ratio permet à l'entreprise de se situer dans son propre secteur d'activité ou dans l'environnement économique global.
- Dans le temps, il permet de suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs, tant internes qu'externes.

A partir d'un ensemble de ratios, on peut confectionner le tableau de bord de l'entreprise qui synthétisera les informations dans le but de prendre des décisions.

Les ratios peuvent être exprimés par un nombre, un pourcentage, ou encore par une durée (nombre d'années, de mois, ou de jours), ils doivent être simples, significatifs, compréhensibles, peu nombreux, honnêtes et d'un coût de confection raisonnable.

2.3.2 Différents types des ratios⁶⁴ :

Compte tenu de toutes les combinaisons possibles, il existe une infinité de ratios. Il faut donc sélectionner une batterie de ratios représentative et adaptée aux objectifs recherchés par les utilisateurs.

Les ratios sont habituellement regroupés en quatre grandes catégories :

- Les ratios de structure ;
- Les ratios de liquidité ;
- Les ratios de rotation ;
- Les ratios de rentabilité.

a) Les ratios de structure :

Les ratios de structure analysent principalement les grandes masses du haut du bilan. Ils expriment les conditions dans lesquelles l'entreprise assure son équilibre financier à partir des opérations du cycle de financement et des opérations du cycle d'investissement.

Les ratios retenus peuvent être appliqués soit dans une analyse liquidité, soit dans une analyse fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous recense les ratios les plus fréquemment utilisés.

⁶⁴ Idem

Tableau N° 02 : Les principaux ratios de structure dans l'analyse liquidité/

Exigibilité :

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Financement des immobilisations	$\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Actif à plus d'un an courigé}}$	Ce ratio vérifié la règle de l'équilibre financière. Supérieur à 1, il indique que les ressources à plus d'un an couvrent les emplois à plus d'un an. Le fond roulement liquide (FRL) est positif.
Autonomie financière	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Capitaux permanents}}$	Ce ratio exprime le degré d'indépendance de l'entreprise. En raison de son mode de calcul, il est obligatoirement inférieur à 1.
Stabilité du financement	$\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Total actif}}$	Ce ratio indique la part de capitaux permanents dans le financement total de l'entreprise.
Indépendance financier	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total des dettes}}$	Ce ratio mesure l'indépendance de l'entreprise. Sa valeur est inférieure à 1. Plus le rapport est proche à 0, plus la sécurité de l'entreprise se trouve compromise.
Part de concours bancaire dans l'endettement global	$\frac{\text{Crédits bancaire courants}}{\text{Endettements global}}$	Ce ratio traduit l'arbitrage réalisé par l'entreprise entre les emprunts à MT et à LT et les concours bancaire courants.

Source : Gérard, MELYON, Gestion financière, Ed BREAL, France, 1999, P.142

Tableau N° 03: Les principaux ratios de structure dans l'analyse fonctionnelle.

Nom de ratio	Formule de calcul	Signification
Couverture des emplois stables (Financement des investissements)	$\frac{\text{Ressources durables}}{\text{Emplois stables}}$	Ce ratio est une expression de fonds roulement net global. Il mesure le financement des emplois stables par les ressources durables.
Couverture des capitaux investis	$\frac{\text{Ressources durables}}{\text{Immob. brutes} + \text{BFR}}$	Ce ratio vérifié l'équilibre de financement, plus le résultat obtenu est faible, plus grand est la part des besoins financés par des concours bancaire.
Taux d'endettement	$\frac{\text{Capitaux empruntés}}{\text{Ressources propres}}$	Ce ratio exprime le degré de dépendance de l'entreprise vis-à-vis des tiers.
L'endettement à long et à moyen terme	$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Ressources durable}}$	Ce ratio indique la part des dettes financières dans les ressources durables.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{Endettement global}}{\text{CAF}}$	Ce ratio indique le délai théorique minimum nécessaire au remboursement de tous les capitaux empruntés, par l'intermédiaire de la capacité d'autofinancement.
Financement au fonds de roulements	$\frac{\text{Endettement net globale}}{\text{Besoins en fonds de roulemnt}}$	Ce ratio indique dans quelle proportion le FRNG couvre le BFR.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{CAF}}{\text{Remboursement de dettes financières}}$	Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à rembourser dettes financière à partir de la CAF. Le ratio doit être supérieure à 2 ce que signifie que seulement 50%

		de la CAF doivent être consacré à ce type de remboursement.
--	--	---

Source : Gérard MELYON, « gestion financière ». Ed BREAL, France, 1999, P. 143

b) Les ratios de liquidité :

Les ratios de liquidité mesurent l'aptitude de l'entreprise à transformer ses actifs circulants en liquidité afin de faire face aux dettes à court terme. Ils sont établis dans le cadre d'une analyse liquidité-exigibilité.

L'analyse financière reconnaît traditionnellement trois ratios de liquidité :

- Liquidité générale
- Liquidité réduite
- Liquidité immédiate.

Tableau N° 04 : Ratios de liquidité

Nom de ratio	Formule de calcul	Signification
Liquidité générale	$\frac{\text{Actifs à moins d'un an}}{\text{Dettes à moins d'un an}}$	Ce ratio exprime le degré de couverture du passif à CT par les actifs à CT. Ce ratio de fonds roulement liquide.
Liquidité réduit	$\frac{\text{Actifs à moins d'un an (hors stock)}}{\text{Dettes à moins d'un an}}$	Ce ratio fluctue en fonction du montant des crédits accordés aux clients et des crédits obtenus des fournisseurs. Toute augmentation de ce ratio dans le temps, laisse présager une amélioration de la situation, toute diminution indique une détérioration.
Liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilité}}{\text{Dettes à moins d'un an}}$	Ce ratio exprime la couverture des dettes à CT par les disponibilités. Sa signification est très éphémère.

Source : Gérard MELYON, « gestion financière ». Ed BREAL, France, 1999, P. 143

c) Les ratios de gestion ou rotation :

Les ratios de gestion peuvent être calculés dans l'approche liquidité que dans l'approche fonctionnelle. Les ratios de gestion constituent l'un des points clés du diagnostic

financier. Ils mesurent la rotation des composantes principales du besoin en fonds de roulement d'exploitation (stocks, créances, clients et dettes fournisseurs).

L'évaluation des ratios de rotation permet de prévoir les fluctuations du besoin en fonds de roulement.

Tableau N° 05 : Principaux ratios de rotation.

Ratio	Formule de calcul	Significations
Ratio de rotation des stocks	$\frac{(\text{Stock moyen sur l'exercice})}{\text{Achat consommés de l'exercice}} \times 360$	Ce ratio permet de mesurer globalement la fréquence à laquelle les stocks de l'entreprise se renouvellent.
Ratio de rotation crédit clients	$\frac{(\text{Client} + \text{effet à recouvrer} + \text{facture à établir})}{\text{CA(TTC)}} \times 360$	Il permet de mesurer le nombre moyen de jours qu'il faut aux clients pour payer leurs factures.
Ratio de rotation crédit fournisseurs	$\frac{(\text{Fournisseur} + \text{effet à payer} + \text{facture à recouvrer})}{\text{Achat (TTC)}} \times 360$	Consistent à déterminer le délai de paiement moyen des dettes fournisseurs.

Source : Gérard MELYON, « gestion financière ». Ed BREAL, France, 1999, P. 143

d) Le ratio de rentabilité :

La rentabilité est l'aptitude à produire un résultat. Pour juger la rentabilité d'une entreprise, il convient de rapprocher son résultat des moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire, du capital qui s'y trouve investi.

Les ratios de rentabilité contribuent à évaluer les résultats de l'entreprise en rapprochant sa capacité bénéficiaire à des grandeurs significatives provenant du bilan, du compte de résultat et du tableau des soldes intermédiaires de gestion.

$$\text{Rentabilité} = \frac{\text{Résultat}}{\text{Capitaux investis}}$$

De façon générale, les ratios de rentabilité se décomposent en deux grandes catégories :

Ratios de rentabilité de l'activité ;

Ratios de rentabilité des capitaux.

❖ Ratios de rentabilité de l'activité :

Ces ratios mesurent la profitabilité de l'entreprise et traduisent la productivité du chiffre d'affaire.

❖ Ratios de rentabilité des capitaux :

Les ratios de rentabilité de l'activité sont complétés par les ratios de rentabilité de capitaux qui rapprochent un élément du résultat et un élément de moyen mis en œuvre appelé : « capital investi ».

Les ratios de capitaux les plus couramment calculés se ventilent en deux grandes catégories :

- Ratio de rentabilité économique ;
- Ratio de rentabilité financière.

➤ Ratio de rentabilité économique :

Ces ratios visent à exprimer la rentabilité de l'ensemble des actifs, c'est-à-dire l'intégralité des moyens mis en œuvre pour assurer l'activité de l'entreprise. Le résultat obtenu indique la performance de l'entreprise à partir des opérations d'exploitation.

$$\text{Actifs économiques} = \text{immobilisation d'exploitation} + \text{BFR d'exploitation}$$

Le ratio de la rentabilité économique s'écrit :

$$\frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Actifs économique}}$$

Ce ratio peut se décomposer comme suit :

$$\frac{\text{Résultat économique}}{\text{Actifs économique}} = \frac{\text{Résultat économique}}{\text{Chiffre d'affaire}} \times \frac{\text{Chiffre d'affaire}}{\text{Actifs économique}}$$

Taux moyen économique (Probabilité de l'entreprise) *(vitesse de rotation de capital économique investis).*

La rentabilité économique dépend ainsi d'une part, de la politique de prix de l'entreprise et de la gestion de son exploitation et de l'efficacité sans utilisation de son capital, d'autre part. La performance de l'exploitation peut donc être améliorée par :

- Toutes actions visant à augmenter la rentabilité des ventes ;
- Toutes actions visant à augmenter la rotation de l'actif ;

On distingue habituellement deux ratios de R.E :

Tableau N°06 : Ration de rentabilité économique

Nom de ratio	Formule de calcul	Signification
Rentabilité économique brut	$\frac{EBE}{\text{Actif économique brut}}$	Ce ratio mesure l'aptitude du capital économique à générer des ressources potentielles de trésorerie.
Ratio économique nette	$\frac{\text{Résultat}}{\text{Actif économique net}}$	Ce ratio mesure les performances de l'entreprise après prise en compte des amortissements « économiques » et des variations des provisions couvrant les risques d'exploitation.

Source : Gérard MELYON, « gestion financière ». Ed BREAL, France, 1999, P. 143

❖ Ration de rentabilité financière :

La rentabilité financière exprime le rendement des capitaux investis par les bailleurs de fonds de l'entreprise (actionnaires, prêteurs).

Les ratios de rentabilité financière les fréquemment utilisés sont les suivant :

Tableau N°07 : Ratios de rentabilité financière

Nom de ratio	Formule de calcul	Signification
Rentabilité des capitaux	$\frac{\text{Résultats courants} + \text{frais financier}}{\text{Capitaux permanents}}$	Ce ratio est calculé à partir de résultat provenant des seules opérations liées à l'activité courante, il offre l'avantage de faciliter les comparaisons interentreprises.
Rentabilité des capitaux propres	$\frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Capitaux propres}}$	Ce ratio exprime la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices et à rémunérer les actionnaires soit se forme d'affectation au réserves.

Source : Gérard MELYON, « gestion financière ». Ed BREAL, France, 1999, P. 143

L'analyse relationnelle des ratios permet de décomposer le second ratio, afin de faire apparaître ses composants :

$$\frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Capitaux propres}} = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Chiffre d'affaire}} \times \frac{\text{Chiffre d'affaire (H.T)}}{\text{Capitaux propres}} \times \frac{\text{Actifs Total}}{\text{Capitaux propres}}$$

Taux de marge net *Rotation* *Taux d'endettement*

2.1.3 Analyse de la rentabilité d'un crédit d'investissement

La décision d'investissement dans un quelconque projet se base, principalement, sur l'évaluation de son intérêt économique et par conséquent, du calcul de sa rentabilité. Cette dernière dépend des coûts qu'il engendre et des gains qu'il procure.

2.3 Analyse de la rentabilité d'un investissement :

L'étude de la rentabilité de projet, consiste à définir quelques concepts de financement relatifs au projet notamment : la durée de vie de l'investissement et la nature des flux de trésorerie.

2.3.1 La durée de vie du projet d'investissement :

Pour déterminer les flux de liquidités relatifs au projet d'investissement, le décideur doit tout d'abord sélectionner un horizon réaliste sur le quel vont porter ses prévisions, on retient généralement la plus petite durée entre

- **La durée de vie physique de l'investissement** : C'est la période de dépréciation due à l'usage du matériel, elle dépend de ses performances techniques et de son taux d'actualisation.
 - **La durée de vie de la technologie** : C'est la période, au terme de laquelle, il faudra renouveler le matériel compte tenu de l'évolution technologique.
 - **La durée de vie du produit** : C'est la période, pendant laquelle, le produit a un marché suffisant pour être rentable. Cette durée est fonction de la courbe de vie du produit (Lancement, développement, maturité et déclin).
- **Les phases du cycle de vie du produit passe par :**
- **Le lancement** : La première phase est celle de l'introduction d'un nouveau type de produits, la croissance est généralement assez faible car l'innovation prend du temps à se diffuser : phase de lancement ;

- **Le développement** : la deuxième étape est celle de la croissance du produit. Le nouveau produit est mieux connu et attire rapidement de nouveaux clients, les volumes augmentant sensiblement : phase de développement ;
- **La Maturité** : dans la troisième étape, qui est celle de la maturité, le produit cesse d'être une innovation, il s'est largement diffusé et connaît donc une croissance des ventes beaucoup plus faible, voire nulle ;
- **Le déclin** : dans une quatrième phase, le produit est dépassé par de nouvelles innovations. Les ventes diminuent inexorablement ; phase de déclin.

2.3.2 La nature des flux :

Il existe trois (3) types de flux relatifs à un projet d'investissement à savoir :

- Les flux de dépense d'investissements ;
- Les flux d'exploitations (les dépenses et les recettes d'exploitation) ;
- Les flux de désinvestissements (les cessions d'actifs à la fin du projet).

2.3.3 La comparaison des flux de trésorerie :

La détermination des flux de trésorerie se déroule en six (06) étapes :

➤ **Élaboration de l'échéancier d'investissement :**

Il s'agit de répartir dans le temps, selon la durée de réalisation du projet, l'ensemble des dépenses d'investissement y compris le BFR devant servir au démarrage de l'exploitation. Il doit contenir les frais de création de la société (les terrains, les constructions, les équipements, la formation, les imprévus...).

➤ **Élaboration de l'échéancier d'amortissement :**

Il s'agit de déterminer, pour chaque année, la somme des amortissements des investissements tout au long de la durée de vie du projet. Il permettra, entre autre, de déterminer les dotations aux amortissements annuelles nécessaires à mettre dans le TCR prévisionnel.

➤ **Détermination de la valeur résiduelle de l'investissement (VRI) :**

La valeur résiduelle de l'investissement correspond à la valeur restante non amortis des immobilisations. Autrement dit, elle représente la valeur nette comptable de l'investissement.

➤ **Détermination du besoin en fond de roulement :**

Le BFR représente un fonds de démarrage nécessaire au projet pour la prise en charge de certaines charges d'exploitation durant le démarrage du projet. Il s'agit essentiellement des dépenses de matières premières et des salaires.

Nous tenons à préciser que le BFR est un besoin qui dépend du niveau d'activité de l'entreprise.

Pour cet effet, il est à constater que ce dernier dépend du volume du chiffre d'affaire que l'entreprise enregistre (plus le chiffre d'affaire est important plus le BFR est important).

Au cours de la période d'exploitation, avec l'évolution de l'activité de l'entreprise (la phase du régime de croisière), les besoins de cette dernière évoluent, il faut donc déterminer la variation du BFR.

Au bout de la dernière année de vie du projet, le BFR restant à la disposition de l'entreprise constitue une ressource supplémentaire devant être récupérée.

➤ **Élaboration du compte de résultat annuel prévisionnel (TCR) :**

L'élaboration du tableau des comptes de résultat prévisionnels permet de déterminer annuellement l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise, les différentes consommations telles que les matières premières, ainsi que les soldes intermédiaires de gestion dont l'EBE, la CAF et le résultat net de l'exercice.

Etablissement du tableau des flux Net de trésorerie (FNT) tableau emploi et ressource :
Ce tableau comprend l'ensemble des ressources et des emplois de l'entreprise, il permet de déterminer les flux de trésorerie avant financement sur toute la durée de vie de projet, cette dernière aide le banquier de faire un jugement sur la rentabilité de projet en lui-même, il se présente comme suit :

Tableau n° 07 : Emploi et ressource :

Rubrique	0	N+1	N+2	N+ 3	N+4
<u>Encaissement :</u>					
- CAF					
- VRI					
- Récupération du BFR					
Total 1					
<u>Décaissement :</u>					
- Investissement initial					
- Variation BFR					
Total 2					
Flux net trésorerie FNT = (T1 –T2)					

Source : Support de cours «Analyse financière », enseignante, KOUDACH, UMMTO FSECG 2021

Dans ce tableau, nous avons horizontalement les périodes qui sont établies sur la durée de l'investissement, verticalement les encaissements et décaissement. Pour trouver les cash-flows, la banque fait appel aux différents critères pour savoir la rentabilité du projet avant financement.

2.3.5 Les critères de rentabilité d'un projet d'investissement⁶⁵ :

Les Flux Net de Trésorerie (FNT) que nous avons schématisé à partir du tableau d'emploi/ressource, doivent être analysés en vue de ressortir, la rentabilité propre de l'investissement pour cela nous devons actualiser la notion d'actualisation qui consiste à actualiser les flux au présent pour pouvoir les comparer, ensuite nous pourrions procéder au calcul des indicateurs de la liquidité et de la rentabilité de l'investissement.

Parmi les nombreux critères de rentabilité, on peut mettre en exergue le Délai de Récupération Actualisé (DRA), la Valeur Actuelle Nette (VAN), l'Indice de Profitabilité (IP), le Taux de Rentabilité Interne (TRI).

⁶⁵ Support de cours «Choix d'investissement », enseignante, KOUDACH, UMMTO FSECG 2021

➤ Le délai de récupération actualisée (DRA) :

Le délai de récupération actualisé (DRA), correspond au nombre d'année nécessaire pour que le cumul des flux monétaires générés par le projet soit égal à l'investissement initial. Dans le calcul de DRA, les flux monétaires sont actualisés pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Une fois que les flux sont à un taux d'actualisation établi ou arrêté, la procédure de calcul est similaire à celle du DRI.

Afin de calculer le délai de récupération actualisé (DRA) il faut passer par trois (3) étapes, essentielles suivant :

- Étape 01 : cumuler les flux de trésorerie ;
 - Étape 02 : rapproché le montant de l'investissement avec le cumul des flux ;
 - Étape 03 : déduire la durée nécessaire pour effectuer « le retour sur investissement ».
- ❖ La méthode de calcul du délai de récupération est la suivante:

$$DR = \frac{\sum_{t=1}^n CFNTA}{(1+i)^n}$$

n : Délai de récupération ;

i: Taux d'actualisation représentant le coût d'utilisation des fonds;

F: Flux de trésorerie;

N: Année.

➤ La Valeur Actuelle Nette (VAN)⁶⁶ :

La valeur actuelle nette (VAN) d'un projet est le critère de base de l'évaluation et des choix des investissements. Il se définit comme la valeur actualisée nette de tous les flux monétaires investis ou générés par le projet. Elle correspond à la différence entre la valeur actuelle des flux monétaires nets générés par le projet et l'investissement initial. La VAN représente donc l'enrichissement apporté par le projet après avoir couvert toutes les dépenses et rémunéré les capitaux investis dans le projet à un taux conforme au niveau de risque de projet.

- ❖ La méthode de calcul de la valeur actuelle nette (VAN) :

$$VAN = \sum \text{cash} - \text{flows actualisés} - I_0$$

⁶⁶ Support de cours « Choix d'investissement », enseignante, KOUDACHE, UMMTO FSECG 2021

Règles de décision :

- Un projet dont la VAN est positive est rentable et devrait être accepté.
- Un projet dont la VAN est négative devrait être rejeté.
- Un projet dont la VAN est nulle a pour effet que l'entreprise pourra indifféremment l'accepter ou le rejeter.

➤ **L'indice de profitabilité (IP) :**

L'indice de profitabilité se définit comme le rapport entre la valeur actualisée des flux monétaires encaissés et le montant investi (I_0) initialement, il mesure la rentabilité du projet en DA d'investissement initial. C'est un critère complémentaire à la VAN, qui permet de résoudre, en partie, le problème de classement des projets de VAN différentes dans la durée de vie identique et les montants d'investissement sont différents. Ainsi, entre deux projets, on retiendra celui qui a l'indice de profitabilité le plus élevé.

- Mode de calcul de l'indice de profitabilité (IP) :

$$IP = 1 + \frac{VAN}{I_0}$$

Règle de décision :

- Un IP supérieur à 1 signifie que la VAN est positif, donc le projet est rentable.
- Un IP inférieur à 1 signifie que la VAN est négatif, donc le projet n'est pas rentable.

➤ **Taux de rentabilité interne (TRI) :**

Le taux de rentabilité interne (TRI) est le taux qui annule la VAN, le TRI est le taux maximum auquel les revenus du projet permettent de rémunérer le capital investi sans que la VAN devienne négatif.

- ❖ Mode de calcul du taux rentabilité interne (TRI) :

$$I_0 = \sum_{t=1}^n CF(1 + TRI)^{-t}$$

Règles de décision :

- Tout projet est acceptable lorsque le TRI est supérieur au taux d'actualisation déterminé ou retenu par l'entreprise.
- Tout projet est rejeté lorsque le TRI est inférieur au taux d'actualisation déterminé ou retenu par l'entreprise.

Section 03 : Analyse et mesure de couverture des risques de crédit

Bien que l'analyse minutieuse du dossier de crédit constitue le meilleur moyen de garantie pour limiter les risques de crédit, le banquier ne reste pour autant à l'abri des imprévus pouvant survenir, et il ne doit pas perdre de vue qu'une bonne garantie n'est qu'une précaution complémentaire et ne doit pas constituer le support d'un mauvais risque.

3.1 La prise de garantie :

Dans le cas de dettes ou d'emprunts bancaires, la pratique traditionnelle assortissait le financement d'une prise de garantie sous forme réelle ou sous forme d'engagement de tiers. La prise de garantie est souvent imbriquée dans le montage même du financement de telle sorte que la créance dite « causée », c'est-à-dire associée à une opération qui en assure le bon dénouement.

3.1.1 Définition de garantie :

« On appelle « sûretés », les garanties qui ont pour objet et de protéger les créanciers contre les risque du crédit, notamment celui de l'insolvabilité de leurs débiteurs. Ces garanties doivent être estimées à leur juste valeur, selon divers procédés, soit un droit de préférence sur les biens de celui qui promet, soit un droit de gage sur les meubles ou les immeubles appartenant à celui qui s'engage »⁶⁷. La sûreté peut être définie comme étant une garantie accordée aux créanciers contre le risque d'insolvabilité du débiteur.

3.1.2 Les formes de garantie :

On distingue quatre(04) catégories de garantie qui sont :

- Les garanties personnelles ;
- Les garanties réelles ;
- Les garanties particulières ;
- Les garanties morales.

3.1.2.1 Les garanties personnelles :

La garantie personnelle est constituée par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, de se substituer à un débiteur principale si celui-ci faillit à ses obligations à échéance (il s'agit d'une opération de cautionnement).

La garantie personnelle peut prendre deux formes à savoir⁶⁸ :

⁶⁷ BENET ROLLANDE LUC, « Principe de technique bancaire », édition, DUNOD, Paris, 2008, P.183

⁶⁸ AMMOUR BENHALIMA, « Principe de technique bancaire », édition, Dahleb, Paris, Algérie, 1997, P.183

3.1.2.1.1 Le cautionnement :

a) Définition :

C'est l'obligation par laquelle une personne appelée « caution » promet de payer si le débiteur n'exécute et faillit à ses engagements. C'est également un engagement qui ne se présume pas, il doit obligatoirement se concrétiser par un écrit sur lequel doivent être définis avec soin et précision les caractères de l'obligation.

b) Types de cautionnement :

Nous pouvons distinguer deux types de cautionnement :

A. Le cautionnement simple :

La caution simple jouit deux avantages :

- **Le bénéfice de discussion :** Il permet à la caution de poursuivre par le créancier (la banque) de repousser toute poursuite et de lui demander, sans l'obliger, de discuter d'abord les biens du débiteur principal.
- **Le bénéfice de division :** En cas de pluralité des cautions, la dette est divisée entre les cautions, et le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement.

B. Le cautionnement solidaire :

Contrairement à la caution simple, cette caution ne jouit ni du bénéfice de discussion ni celui de division. Le créancier est en droit de réclamer à la caution le paiement de totalité de la créance garantie, sans avoir préalablement à mettre en cause le débiteur principal. Le débiteur et la caution ne se trouvent pour ainsi dire au même rang.

Lors de recueil de caution, le banquier doit exiger la souscription d'actes de cautionnement solidaires et indivisibles, car ce type de garanties personnelles a pour effet de rendre les droits de discussion et de division inopposables aux créanciers.

3.1.2.1.2 L'aval :

L'aval est une garantie de paiement à l'échéance, donnée par un tiers ou par un des signataires de la lettre de change, du chèque ou du billet à ordre. Le tiers s'engage à payer le montant soit total ou partiel au créancier à son échéance.

- L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal.

- L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

3.1.2.2 Les garanties réelles :

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ce bien peut appartenir au débiteur lui-même ou être engagé par un tiers⁶⁹.

Nous pouvons, alors scinder les garanties réelles en deux principales formes :

- **L'hypothèque** : dans le cas où le bien affecté en garantie est immeuble ;
- **Le nantissement** : si le bien affecté en garantie est meuble.

3.1.2.2.1 L'hypothèque :

a) Définition :

L'hypothèque est un contrat par lequel un créancier peut, en cas de défaillance de se faire rembourser sur la vente d'un immeuble sans pour autant en dessaisir immédiatement le débiteur.

L'efficacité de l'hypothèque réside dans le fait que le banquier hypothécaire a le droit de saisir et de vendre le bien hypothèque, s'il n'est pas payé à échéance, et d'exercer un droit de suite et de préférence sur prix si le débiteur vend par anticipation l'immeuble en question.

b) Les différents types d'hypothèques :

Il existe trois (03) types d'hypothèques :

A. L'hypothèque conventionnelle :

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte d'un contrat (une convention) entre le débiteur et le créancier (la banque) cependant, pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié.

B. L'hypothèque légale :

Comme son nom l'indique, l'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certains créanciers (banques et établissements financiers) jouissant d'une protection légale.

C. L'hypothèque judiciaire :

C'est une hypothèque qui découle d'une décision de justice, condamnant le débiteur, elle est obtenue par un banquier ayant engagé une procédure judiciaire contre le débiteur dans le but de recueillir une inscription d'hypothèque sur l'immeuble de celui-ci.

⁶⁹ AMMOUR BENHALIMA, « Principe de technique bancaire », Edition Dahleb, Algérie, 1997, P.183

3.1.2.2 Nantissement :

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou celle d'un tiers, remettre au créancier ou une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir, l'objet jusqu'un paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe. Par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieures en rang ». ⁷⁰

Le nantissement est constitué par un contrat. Il est sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit faute de quoi il serait nul et non avenue.

En effet le nantissement ne peut porter que sur les biens meubles qui relèvent de la propriété du débiteur, et contrairement à l'hypothèque, il est exploité sous plusieurs formes par les banques :

A. Nantissement du fonds de commerce :

Le nantissement est une garantie sans dépossession, consentie sur certains éléments compris dans le fonds de commerce. Il est indispensable que l'acte précise les commerciales, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage. Peut être valide, l'acte de nantissement doit être signé par le banquier et le débiteur, enregistré puis déposé au greffe du tribunal commerce ⁷¹.

B. Nantissement du matériel de l'outillage :

« Le nantissement du matériel et de l'outillage est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous seing privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier a financé » ⁷².

C. Nantissement ou gage sur véhicule :

Il s'agit là aussi d'un gage qui se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spéciale ouvert à cet effet auprès de la direction ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelée carte grise qui doit porter la mention « véhicule gagé » ⁷³.

⁷⁰ MAKHLOUF S. « Financement bancaire des entreprises » ; Mémoire de master UMMTO ; FSECSG, 2018, p.78.

⁷¹ HADJ SADOK TAHAR, « Les risques de l'entreprise et la banque », édition, Dahleb, , 2007, P.113

⁷² Hugert de La Bruslerie, « analyse financière et risque de crédit », édition, DUNOD, Paris, 1999, P.350

⁷³ Idem

D. Nantissement des actifs financiers :

Le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties »⁷⁴.

E. Nantissement des marchés public :

« Ce genre concède au banquier le droit de créance sur l'Etat, dans la mesure où la sortie du crédit est assurée. Le marché est enregistré et anti par acre sous seing privé »⁷⁵.

3.1.2.3 Les garanties particulières :

Il s'agit notamment de délégation de créance résultant des assurances souscrites, comme l'assurance multirisque et l'assurance vie sur la base de l'avenant de subrogation au contact d'assurance, la banque peut encaisser les primes dues à la créance du tiers cédant en cas sinistre. Il est bien d'exiger les originaux des polices d'assurance.

On peut citer également la lettre de cession d'antériorité de créance (LCAC). C'est l'engagement souscrit par des associés de bloquer le montant de leur compte courant associé au profit de la banque en garantie des crédits accordés à leurs sociétés.

Par cette lettre, le titulaire du compte s'engage à ne pas faire rembourser sa créance et à bloquer celle-ci tant que la banque n'est pas remboursée.

3.1.2.4 Les garanties morales :

a) Définition :

Contrairement aux garanties réelles et aux garanties personnelles, les garanties morales sont des suretés de simple promesse de faire ou de ne pas faire quelque chose de la part du débiteur. Comme il s'agit d'une simple promesse, la garantie morale est souvent utilisée comme garantie additionnelle aux garanties réelles ou personnelles par la banque. Pour le débiteur, la garantie morale constitue la garantie la moins contraignante et elle est la moins coûteuse.

b) Les typologies de garanties morales :

On peut diviser les garanties morales en quatre catégories :

⁷⁴ HADJ SADOUK TAHAR, « les risques de l'entreprise et la banque », édition, Dahleb, 2007, P.113

⁷⁵ Idem P.114

- **La promesse de garantie** : Elle constitue en un engagement moral à l'exécution de l'obligation morale, en relève que de la qualité de la personne qui s'engage à promettre, les promesses n'ont pas de valeur juridique.
- **La lettre d'intention** : Elle constitue en un engagement moral à l'exécution de l'obligation morale, en relève que de la qualité de la personne qui s'engage à promettre, les promesses n'ont pas de valeur juridique.
- **La lettre d'apaisement** : Elle est souscrite avec les mêmes caractéristiques avec la lettre d'intention, mais la lettre d'apaisement est une lettre adressé par une maison mère plus précisément par ses dirigeants dans laquelle ils informent la banque qu'ils prendront les mesures nécessaires pour que la filiale respecte ses engagements, donc elle est plus précise que la lettre d'intention.
- **La lettre de bonne fin** : C'est approximativement la même avec les autres engagements cités, car la lettre de la bonne fin exprime l'engagement d'une maison mère à honorer le contrat en cas d'insolvabilité de la filiale envers la banque.

3.2 Les règles prudentielles :

Les règles prudentielles sont définies comme étant des normes de gestion à caractère préventif à respecter en permanence par l'établissement de crédit en matière de solvabilité, de liquidité et de gestion de risque afin de préparer les banques à avoir une structure financière équilibrée et une capitalisation adéquate.

3.2.1 La création du comité du Bâle :

Le comité de Bâle a, en quelque sorte, unifié la réglementation bancaire à l'échelle internationale et ce, au milieu des années 70.

Ce comité s'est réuni pour la première fois en février 1975 et, est parvenu à dégager un consensus sur la coordination des travaux à l'échelle internationale, en vue d'instaurer des normes et des procédures communes, a même d'aplanir les différences existantes entre les pays en la matière, et rétablir une concurrence transparente entre les banques.

3.2.2 Les accords de Bâle I (Ratio de Cooke 1988) :

« D'après l'accord de Bâle conclu en juillet 1988, les banques doivent, depuis le 1er janvier 1993 ; respecter un rapport minimal entre les fonds propres et les risques pondérés selon leur nature »⁷⁶.

⁷⁶ BERNET-ROLLANDE LUC, « Principes de technique bancaire », édition DUNOD, Paris, 2006, P.8

Les banques devraient détenir, en permanence, des fonds propres réglementaires qui soient supérieurs à 8% du total de leurs actifs et engagements pondérés en fonction du risque. En effet, ce ratio se présente (Ratio de Cooke) comme suit :

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque pondéré}} \geq 8\%$$

Ce ratio a montré des limites, puis les pondérations ne reflétaient pas réellement le niveau de risque encouru.

Avec ce ratio, la réglementation Cooke a obtenu certains résultats. Son application a permis de renforcer la prise de conscience de risque de contrepartie et a poussé les banques à se doter de fonds propres comme un matelas pour un tel risque.

Cette réglementation, initialement prévue pour les pays-membre comité de Bâle a été largement diffusée dans le monde, avec plus de 100 pays l'adoptant. Elle a permis d'atténuer les inégalités concurrentielles, les banques se couvrant systématiquement de fonds propres à hauteur de 8% de leurs engagements.

A. Les objectifs de Ratio Cook :

Avec l'objet principal de doter les banques de fonds propres minimales, ce ratio s'assigne pour deux raisons :

- Prévenir le risque de contrepartie les banques étant fortement exposées à ce type de risque ainsi que les banques n'étaient pas contraintes de se constituer un matelas fonds propres.
- Lutter contre les inégalités concurrentielles entre les banques qui se développaient. Les pondérations des risques différents selon le type d'exposition de la banque.

B. Les limites de Ratio Cooke :

Cette réglementation (Bâle I) est efficace comme il y a eu moins de faillite bancaire, cependant s'avère imprécise et présente des limites à savoir⁷⁷ :

- Elle ne prend en compte que quatre classes de risque et les degrés de pondération du risque de crédit ne sont pas suffisamment calibrés pour déterminer et différencier de façon adéquate les emprunteurs.
- Le risque est évalué en effet d'une manière forfaitaire.

⁷⁷ PHUONG NGA, « tarification du crédit », PDF, 2004, P.4

- Le taux 8% appliqué ne prend pas en compte le fait que même dans une classe de risque, certains emprunteurs sont plus risqués que d'autres.
- La quantité des fonds propres que Bâle I exige pour un prêt à un client peut ne pas correspondre à son risque réel.
- Aucune prise en compte des nouvelles techniques de diminution des risques du crédit (par exemple : dérivés sur les risques du crédit, titrisation de crédits, convention relatives à la sûreté).

3.2.3 Les accords de Bâle II (Ratio de Cooke 2004 : Le Ratio Mc Donough) :

Bâle II fait suite aux accords de Bâle I, il donne naissance à un ratio plus complet, celui de Mc Donough.

Le nouveau ratio de solvabilité a permis au comité de Bâle de connaître d'une manière tangible l'importance des risques opérationnels qui peuvent être couverts par le calcul des exigences de fonds propres. La réforme de Bâle II consacre le passage d'une méthode purement quantitative et forfaitaire à une méthode ajoutant le qualitatif au quantitatif et plus sensible à la qualité intrinsèque des risques.

Ce ratio s'appuie sur 03 types d'obligations :

- Une exigence minimale en fonds propres ;
- Processus de surveillance prudentielle ;
- Discipline de marché.

Le Ratio de Mac Donough est défini de la façon suivante :

$$\text{Ratio de Mac Donough} = \frac{\text{Fonds Propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} \geq 8\%$$

Selon ce nouvel accord, toute banque doit respecter un ratio de 8% en ses fonds propres et ses risques dont 6% au titre du risque de crédit, 1,6% au titre du risque opérationnel et 0,4% au titre du risque du marché.

3.2.4 La réforme de Bâle III ⁷⁸:

Suit à la crise financier de 2007, le comité de Bâle s'est de nouveau réunit en 2010 et a instauré certaines mesures concernant le renforcement du système financier. Ces mesures visent essentiellement a :

- L'amélioration du niveau des fonds propres (renforcement du niveau de liquidité) ;
- La mise en place de nouveaux ratios (ratio de levier, ratio de liquidité) ;
- Une révision de la couverture de certains risques.

⁷⁸ BERNET-ROLLANDE LUC, « Principes de technique bancaire », « édition, DUNOD, Paris, 2006, P.8

Conclusion

La gestion des risques, quel que soit le risque (crédit, opérationnel, marché) à gérer nécessite non seulement une bonne connaissance des normes et des textes de lois, qui évoluent en permanence et obligent à un suivi et une veille continue, mais aussi l'expérience et l'expertise des situations. La prise de décision peut être difficile, ainsi la prévention, la formation et l'information complétées par un suivi des situations grâce à des stratégies restent des outils incontournables, s'ils sont bien évidemment actualisés régulièrement.

Chapitre III :
Etude de cas pratique d'un
crédit d'investissement au
sein de la BNA

Introduction :

Pour mettre en valeur les éléments développés dans les deux chapitres que nous avons déjà traité, en essayée de faire par un cas chiffre.

Le choix de ce découle de sa richesse en traitement et analyses de telle manière claire pour donner une idée précisée sur l'étude d'un dossier de crédit.

Pour cela nous avons choisi un dossier de crédit d'investissement au niveau de l'agence BNA, sur lequel on a appliqué une démarche spécifique à savoir l'utilisation de différentes technique d'analyse financière pour évaluer et géré les risques de crédit.

Acte effet notre chapitre sera devisé section :

- La première section sera consacrée à la présentation de l'organisme d'accueil de l'agence BNA.
- La deuxième section portant sur les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement
- La troisième section nous traitera un cas réel d'investissement dont la demande de crédit a été introduite par l'entreprise Mr xx.

Section 01 : Présentation générale de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Dans cette section on essayer de présenter la Banque National d'Alger (BNA) de Tizi-Ouzou.

On doit déterminer l'historique de la banque, ainsi que présentation de l'agence d'accueil B.N.A 583 de Tizi-Ouzou et l'organisation de service crédit.

1.1 Historique de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

On peut retenir dans le cadre du système bancaire Algérien deux grandes périodes d'évolution historique de la banque Nationale d'Algérie (BNA) :

La période avant les réformes économiques caractérisé par le contexte économique planifiée; et la période des réformes économiques définie par la libéralisation de l'économie.

➤ La période avant les réformes économiques (1962-1988) :

A l'indépendance, on pouvait compter dans le pays par moins d'une vingtaine de banque contrôlé par des français.

Dès lors il est apparu nécessaire pour les pouvoir Algériens, de procéder à la réorganisation du système bancaire, en vue de son adaptation aux nouvelles réalités et aux exigences algériennes, cette réorganisation devait commencer dès 1966, avec la nationalisation des banques étrangère et la création des banques qui viennent ainsi élargir le secteur bancaire algérien ce qui résumait alors deux (2) institutions :

- La banque centrale d'Algérie (BCA) 13 -12-1962
- La caisse Algérienne et de développement (CAD) 30 -06-1971

➤ La période des réformes économique (1988 à ce jour) :

Le corpus de textes juridiques afférent aux réforme économiques va consacrer de manière progressive mais irréversible la transmission ver l'économie de marché, deux textes majeurs en constitue de la clé de vote :

- La loi n°88-01 DU 12 janvier 1988 portant orientation des entreprises publique économiques.

Ce texte, qui consacre le passage à l'autonomie des entreprises publiques économiques a eu des implications incontestable sur l'organisation notable sont :

- La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

Ce texte, qui consacre une réforme radicale du système bancaire en harmonie avec une nouvelle orientation économiques de pays stipule en la matière des dispositions fondamentale dont :

- Les banques sont considérées comme des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principale, des opérations portant sur la réception du fond publique, des opérations de crédits.
- Les banques et établissements financiers opérations en Algérie devront mettre leurs statuts en conformité avec la loi sur la monnaie et le crédit.
- L'assainissement financier de portefeuille de créance des banques détenus sur les entreprises publiques et où il est envisagé que le trésor intervienne pour racheter tout ou partie de ces créances.

1.2 Missions et objectifs de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) :

La Banque Nationale d'Algérie a spécialement pour mission, et ce, conformément aux lois et règlements en vigueur, l'exécution de toutes opérations bancaires et l'octroi de prêts et de crédits sous toutes ses formes à savoir :

- De contribuer au financement des activités d'exploitation et d'investissement des (PME/ PMI) ;
- De financer des projets à caractère économique des collectivités locales ;
- De financer toutes activités économiques industrielles et commerciales ;
- De participer à la collecte de l'épargne ;
- De traiter toutes à opérations ayant trait aux prêts sur gage ;
- De consentir à toute personne physique ou morale selon les conditions et formes autorisées ;
- Des prêts et avances sur effets publics ;
- Des crédits à court, moyen et long terme ;
- D'effectuer et de recevoir tous paiements en espèces ou par chèques, virements et domiciliation ;
- D'établir des mises à disposition, des lettres des crédits et autres opérations de banque.

1.3 Organisation de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) :

L'organisation de la Banque Nationale d'Algérie s'articule autour des structures centrales et du réseau de succursales et agences. Celles-ci entretiennent entre elles des

relations fonctionnelles et hiérarchiques et repartissent l'ensemble des missions dévaluées à la banque, dont le code des missions fixées par les pouvoirs publics.

1.3.1 La direction générale :

La direction générale a pour tâche, la conception, l'organisation, l'animation et le contrôle des structures du réseau.

1.3.2 La succursale :

C'est l'organe intermédiaire entre les agences et les services centraux. Elle a pour fonction principale de contrôler, d'animer, de superviser et de coordonner le fonctionnement des agences qui lui sont rattachées. La succursale est constituée de deux départements.

- Le premier est chargé d'animer, de contrôler et de coordonner les activités de la succursale et des agences (service administratif, service du personnel, service de contrôle et service financier) ;
- Le deuxième est celui de l'exploitation.

1.3.3 L'agence

C'est la cellule de base de l'exploitation de la banque, l'agence doit être en mesure de satisfaire efficacement la clientèle grâce à ses structures d'accueil et de traitements.

1.3.3.1 Organigramme L'agence de la BNA 583 :

L'agence de la BNA 583 est dirigée par une direction structurée respectivement en cinq (5) services, à savoir :

1.3.3.1.1 La direction :

Organe de contrôle de tous les services de l'agence.

1.3.3.1.2 Les différents services d'une agence :

Il existe cinq(05) catégories de services dont chacun se compose de différentes sections :

1.3.3.1.2.1 Service caisse :

Il est composé de trois sections :

- **Section guichet :** On y retrouve les opérations de paiement par chèques, versement en espèce et gestion des carnets de chèques.

- **Section virement** : Où sont effectués les opérations de virement et reçu, la gestion de comptes financiers et la confection du journal résumé ;
- **Section recette/position** : Où sont effectuées les opérations de certification de chèque, de traitement de chèque et les effets présentés au paiement.

1.3.3.1.2.2 Service portefeuille :

Qui se compose de :

- **Section remis** : On y retrouve les chèques, les effets, remise à l'escompte et l'encaissement, les impayés, les renseignements commerciaux et la gestion des fiches liées aux opérations des chèques et des effets de virement reçus ;
- **Section encaissement** : Elle concerne les chèques, les effets, les virements à représenter aux confrères et les présentations des chèques et les effets de virements reçus.

1.3.3.1.2.3 Service étranger :

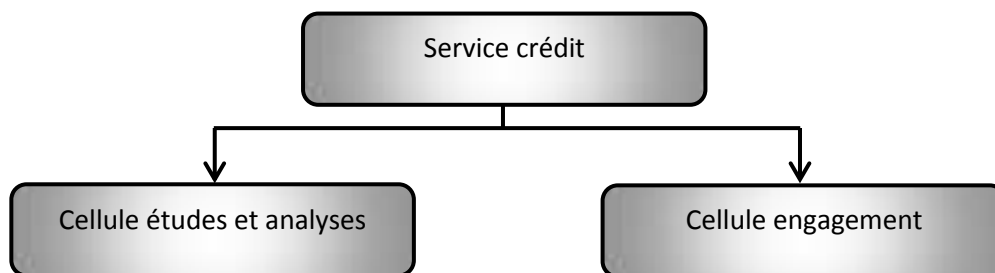
La politique de la Banque National d'Algérie en matière de relation avec les banques étrangères se fait sur la base des orientations de la direction générale.

1.3.3.1.2.4 Service crédits et engagement :

Le service crédit est indéniablement le service le plus juteux ce l'agence bancaire. Il est primordial à sa servie contenu du rôle qu'il joue.

Le service de crédit de l'agence de Tizi-Ouzou 583 a été composé de deux celles.

Schéma : Organigramme de service crédit



Source : document interne de la BNA

➤ Le service « Secrétariat Engagement » :

C'est est l'organe de gestion et l'exécution. Il fait la conjonction des diverses tâches qui lui sont confiées : mise en place, suivi, utilisation, recouvrement des crédits, recueil de garanties et les transferts vers les structures habilitées.

➤ La cellule « Etudes et Analyses des risques » :

Cette cellule est chargée d'instruire les demandes, de procéder aux renouvellements, de suivre l'évaluation des entreprises financées et de dresser les comptes rendus de visite.

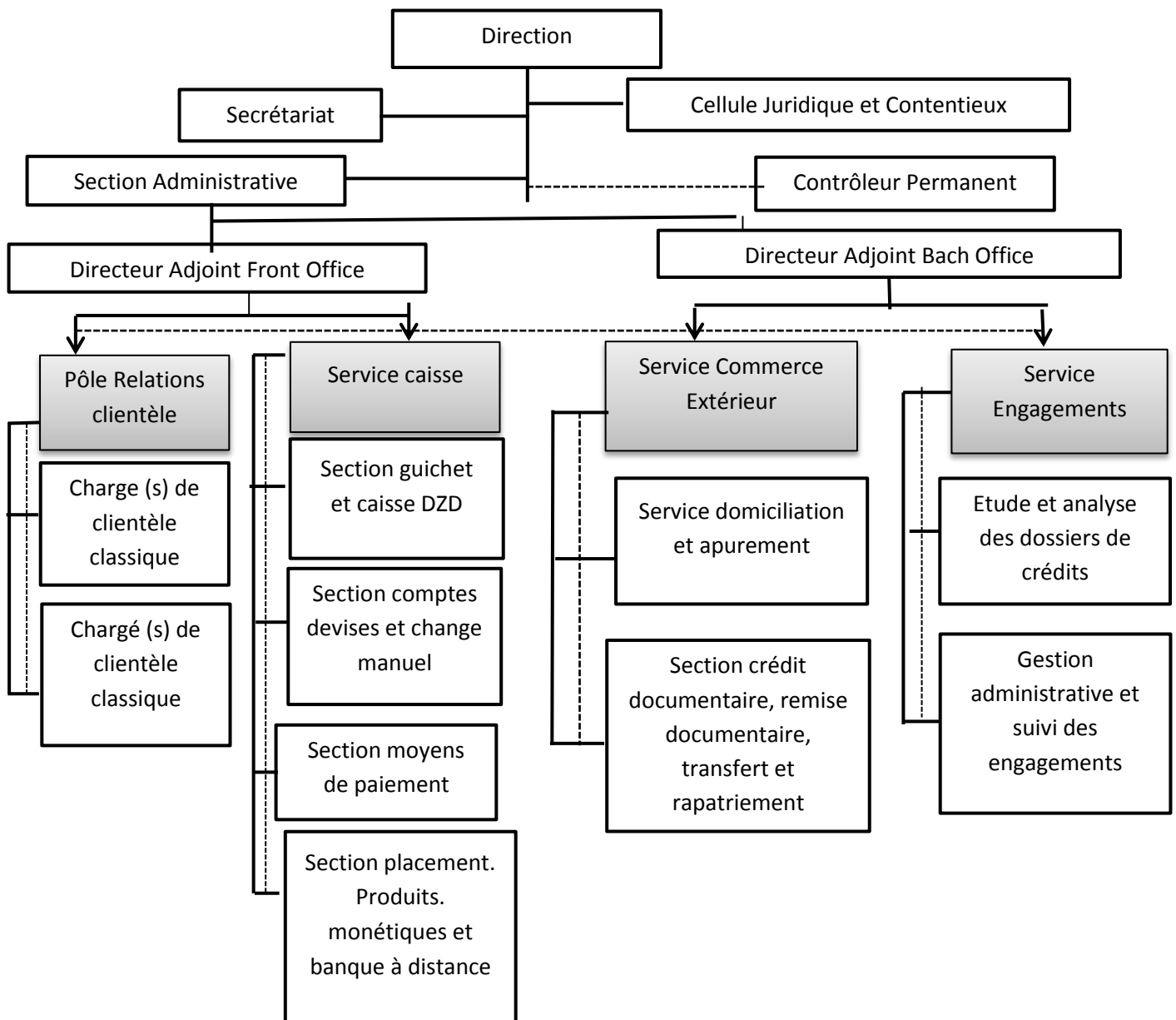
Elle est placée sous l'autorité du directeur d'agence et assure l'opportunité du crédit, de sa nature et du montant des lignes de crédit à octroyer. Son rôle consiste à évaluer les risques inhérents aux concours sollicités par les demandeurs de crédits.

1.3.3.1.2.5 Service administratif :

Dans ce service on trouve les avocats leurs responsabilité et de défendre les droits de la banque entamer et procédure de recouvrement et de pour suit judiciaire ;

Aussi on trouve des informaticiens leur rôle est de réparer les problèmes qui se trouve au niveau de système informatique.

1.3.3.1.3 : Organigramme de l'agence BNA Tizi-Ouzou 583 :



Légende :

- Liaison hiérarchiques
- Liaison fonctionnelles

Section 02 : les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'investissement

Le dossier de crédit consiste l'une des cartes maîtresses qui permette au banquier de mieux situer et de connaître son client.

Les documents exigés pour la constitution d'un dossier de crédit d'investissement peuvent varier selon la nature de l'investissement projeté et l'ancienneté de la relation banque-client cependant, une liste de documents est commune pour tous les types d'investissement.

Le banquier a le droit d'exiger à son client tout document jugé et nécessaire pour l'étude de la demande de crédit présentée par le client.

2.1 Document juridique et administratifs :

- Demande écrite signée par le client incluant la nature des concours sollicités, leur montant, leur durée, leurs objectifs et les modalités de leurs remboursements.
- Statut juridique pour les personnes morales.
- Registre de commerce en précisant expressément l'activité de promotion immobilière pour ce type d'activité.
- Copier du bulletin officiel des annonces légales.
- CV des dirigeants et copies des pièces d'identité.
- Qualification et expérience professionnelle de promoteur dans le domaine investi.
- Acte de propriété ou bail de location du local devant abriter l'activité.
- Rapport d'évaluation de local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel dûment agréé et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.
- Copie de la décision de l'octroi des avantages délivrée par l'ANDI ou par CNI.
- Agrément autorisant le promoteur à exercer l'activité projetée.

2.2 Documents comptables et financiers :

- Une étude technico-économique et financière du projet dûment signée et cachetée par le bureau d'étude.
- Bilan d'ouverture et bilan provisionnels sur la durée du prêt.
- Factures préformas et/ou contrat d'achat d'équipement récente, chaque rubrique reprise dans la structure d'investissement doit être justifiée par des factures ou devis.
- Descriptif et estimatif des travaux de génie civil et bâtiments réalisés et restant à réaliser, établi par un bureau d'architecture agréé.
- Bilans fiscaux et annexes des trois derniers exercices.

- Justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le centre national du registre de commerce.
- Plan de financement.

2.3 Documents technique et fiscaux :

- Permis de construire en cours de validité.
- Plan de masse et de situation du projet à réaliser.
- Planning de réalisation du projet.
- Un devis descriptif qualitatif et estimatif de projet.
- Les copies de contrat de maîtrise d'œuvre.
- Attestation fiscale et parafiscale dûment apurées.
- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la date fiscale et sociale arrêté par l'organisme concerné.

Section 03 : Evaluation financière de l'octroi d'un crédit d'investissement au sein de la banque BNA

Dans cette étude on va analyser de dossier d'un investisseur X qui sollicitée un crédit d'investissement d'un montant 2 620 168, 01 DA auprès de l'agence de la Banque Nationale d'Alger (BNA) de Tizi-Ouzou.

3.1Présentation et objectif du projet :

Le projet consiste en l'achat d'un fourgon marque Peugeot par un investisseur, la commande ferme avec versement de 10% de prix de vente, devrait être passée incessamment auprès de la SARL « XX » à Tizi-Ouzou avec à l'aide d'un crédit bancaire afin de pouvoir livrer la marchandise de manière efficace et rapide, le fourgon sera utiliser pour transporter les marchandises depuis le lieu de production jusqu'au au lieu de livraison. L'investisseur prévoit d'utiliser le fourgon de manière régulière pour répondre aux besoins de la livraison de ses clients, ainsi développer son activité.

3.2Identification de promoteur :

Activité : Transport de marchandise

Date de création : en 2017

Siège sociale : Tizi-Ouzou.

3.3Coût et mode de financement :

3.3.1 Le coût de l'investissement :

Le coût d'acquisition du matériel, objet de présent projet, comprend, en sus du prix de vente chez le concessionnaire, le montant de l'assurance annuelle tout risque. Deux facteurs pro forma ont été établis à cet effet. Les autres charges sont, sciemment négligées, en raison de leur modicité, telle que les frais d'immatriculation et autres.

3.3.2 Détermination du coût d'acquisition :

Tableau N°01 : détermination du coût d'acquisition :

Eléments	Montant hors TVA	Montant
<ul style="list-style-type: none"> Fourgon tôlé de marque Peugeot, type Doblo Facteur pro forma n° 23/994, SARL SADARAP T.V.A de 19% Taxe sur véhicule neuf 	2 620 168, 07	2 620 168, 07 497 831, 93 90 000, 00
<ul style="list-style-type: none"> Prime annuelle d'assurance toutes risques T.V.A de 19% 	108 185, 35	108 185, 35 19 967, 65
D'où un coût de revient total de l'opération	108 185, 35	3 336 153, 00
		3 336 153, 00

La structure de mode de financement souhaitée est la suivante :

- **Apport personnel :** 1 001 153, 00
- **Crédit bancaire (CMT), de 70% :** 2 335 000, 00

Total : 3 336 153, 00

3.4 Etude de financière du projet :

3.4.1 Analyse de la structure financière du projet¹ :

Tableau n° 02 : Calcule du FRNG

FRNG= KP – AS (Actifs stable)

KP = Total des fonds propres + Total des dettes à long terme

Années	2020	2021	2022	2023
KP (Capitaux permanent)	15234, 3	15607, 6	17287	19707
AS (Σ immobilisation Net)	5168, 2	4626, 1	4084, 1	3542, 1
FRNG	10066, 1	10981, 5	13202, 9	16164, 9

Source : Etablir par nous-même à partir des documents fournis par la banque

❖ Interprétation :

D'après le tableau on remarque une augmentation de FRNG d'une année à l'autre de manière significative. Cette augmentation peut indiquer une meilleure stabilité financière de l'entreprise, avec des ressources suffisantes pour couvrir ses investissements à long terme.

Tableau N° 03 : Calcul du BFR

BFR = (VR+ VE) – DCT

Années	2020	2021	2022	2023
VR + VE	3119, 6	3409, 1	5387, 6	5106, 4
DCT	1441, 8	3899, 9	3064, 12	3516, 1
BFR	1677, 8	-490, 8	2323, 48	1590, 3

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

¹ Sur la base des bilans prévisionnels (ANNEXES n°01 et n°02)

Tableau n°04 : Calcul de la Trésorerie

Trésorerie = RFNG – BFR

Années	2020	2021	2022	2023
FRNG	10066, 1	10981, 5	13202, 9	16164,9
BFR	1677, 8	-490, 8	2323, 48	1590, 3
Trésorerie	8388, 3	11472, 3	10879, 42	14574, 6

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

❖ Interprétation :

Une trésorerie positive et en augmentation, est généralement un signe de santé financière pour une entreprise. Cela peut indiquer une bonne gestion des liquidités.

3.4.2 Evaluation financier du projet :

L'évaluation financière du projet consiste à la détermination des flux net de trésorerie à savoir :

Tableau N°05 : Détermination de la valeur de BFR²:

Années	Début de l'année N	2020	2021	2022	2023
BFR		1677, 8	-490, 8	2323, 48	1590, 3
Variation du BFR	1677,8	-2168, 6	2814, 28	-733, 18	-
Récupération du BFR					1590, 3

Source : Etablir par nous-même à partir des documents fournis par la banque

❖ Interprétation :

Le BFR est positive durant les années 2020 ,2022 ,2023 cela signifie que les dettes à court terme (DCT) ne finance pas la totalité des valeurs réalisables et d'exploitation, par

² Variation du BFR = $BFR_{(N+2)} - BFR_{(N+1)}$
Récupération de BFR = $\sum \Delta de BFR$

contre pour l'année 2021, la variation de BFR est négative à cause la diminution de la valeur réalisable.

Tableau N°06 : L'excédent brut d'exploitation (EBE)

Rubriques	2020	2021	2022	2023
Vente et produits annexes	11088	12420	13910	15580
Variation de stocks produit finis et en cours				
Production immobilisé				
Subventions d'exploitation				
I. Production de l'exercice	11088	12420	13910	15580
Achats consommés	5322, 2	5961, 6	6676, 8	7478, 4
Service extérieur et autre consommation	665, 3	745, 2	834, 6	934, 8
II. Consommation de l'exercice	5987, 5	6706, 8	7511, 4	8413, 2
III. Valeur ajoutée d'exploitation (I – II)	5100, 5	5713, 2	6398, 6	7166, 8
Charge de personnel	1663 ,2	1863 ,0	2086,5	2337,0
Impôts et taxes et versement assimilés	183,0	204 ,9	229,5	257,1
IV. Excédent brut d'exploitation	3254, 3	3645, 3	4082,6	4572,7

Source : Documentation BNA 583

❖ Interprétation :

On remarque que l'entreprise dégage un excédent brut d'exploitation (EBE) progressif d'année en année, et malgré que ses charges d'exploitation (frais personnel, impôts et taxes) ne cessent d'augmenter durant la durée de vie de projet, la valeur ajoutée rester positive.

3.4.2.1 Calcul des dotations aux amortissements :

Pour calculer les dotations aux amortissements nous avons, un amortissement linéaire pendant toute la durée de l'investissement, c'est-à-dire quatre(04) années :

$$\text{Dotation aux amortissement} = \frac{\text{Investissement initial}}{\text{Durée du vie de l'investissement}} = \frac{2622}{4} = 655,5 \text{ K DA}$$

❖ **Interprétation :**

L'amortissement est constant, consistant à répartir le montant de l'investissement de manière égale à travers les **4 ans** « 655,5 K DA ».

3.4.2.2 Calcul du résultat Net (RN) :

RN= Résultat brut avant impôt – IBS

Résultat brut avant impôt= Résultats d'exploitation - Frais financière

Résultat d'exploitation = EBE – Dotation aux amortissements

Tableau N°07 : Calcul du Résultat Net (RN)

(En K de DA)

Années	I_0	EBE	DAA	Résultat d'exploitation	Frais financière	Résultat brut (avant impôt)	IBS (26%)	Résultat Net
Début de l'année	2622							
2020		3254,3	655,5	2598,8	191,4	2407,4	625,92	1781,47
2021		3645,3	655,5	2989,8	112,6	2877,2	748,07	2129,13
2022		4082,6	655,5	3427,1	65,9	3361,2	873,91	2487,29
2023		4572,7	655,5	3917,2	15,4	3901,8	1014,46	2887,34

Source : Etabli par nous-même à partir les documents fournis par la banque

❖ **Interprétation :**

Les résultats dégagés par l'entreprise sont positif durant toutes les quatre (4) années, ça signifie que l'entreprise bien positionnée financièrement et dégagé des bénéfices chaque année.

3.4.2.3 Calcul de la Capacité d'autofinancement (CAF) :

La capacité d'autofinancement est l'autofinancement maximal dont peut disposer une entreprise. A partir des résultats net en peut déterminer la CAF comme suit :

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{Dotation aux amortissements}$$

Tableau N°08 : Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

(En K DA)

Années	2020	2021	2022	2023
Résultat Net	1781, 47	2129, 13	2487, 29	2887, 34
DAA	655, 5	655, 5	655, 5	655, 5
CAF	2436, 97	2784, 63	3142, 79	3542, 84

Source : Etablir par nous-même à partir des documents fournis par la banque.

❖ Interprétation :

On voit que la capacité d'autofinancement de l'entreprise à augmenter au fil des années, cela pourrait indiquer une amélioration de la rentabilité de l'entreprise, soit par une augmentation des ventes, une meilleure gestion des coûts ou une optimisation des processus.

3.4.2.4 Le calcul de la valeur résiduel de l'investissement :

Les valeurs résiduelles sont des valeurs comptables, elles représentent la valeur comptable nette de l'investissement (VNC)

Tableau n° 09: Le calcul de la valeur résiduelle de l'investissement :

(En K DA)

Années	Investissement	Amortissement	VNC
2020	2622	655, 5	1966, 5
2021	1966, 5	655, 5	1311
2022	1311	655, 5	655, 5
2023	655, 5	655, 5	00

Source : Etablir par nous-même

❖ **Interprétation :**

Ces valeurs résiduelles sont des valeurs comptables. Elles représentent la valeur nette comptable de l'investissement (VNC). Ici, l'entreprise se met donc dans une situation pessimiste pour la détermination de la rentabilité propre de l'investissement.

Tableau n° 10 : Calcule de Flux Net Trésorerie (FNT)**(En K DA)**

Années	Début de l'année N	2020	2021	2022	2023
<u>Encaissement :</u>					
CAF		2436,97	2784,63	3142,79	3542,84
VR					0
Récupération du BFR					1590,3
Total (1)		2436,97	2784,63	3142,79	5133,13
<u>Décaissement :</u>					
I_0	2622				
Variation du BFR	1677,8	-2168,6	2814,28	-733,18	
Total (2)	4299,8	-2168,6	2814,28	-733,18	
FNT (T1- T2)	-4299,8	4605,57	-29,65	3875,97	5133,13
Taux d'actualisation (12%)		$(1,12)^{-1}$	$(1,12)^{-2}$	$(1,12)^{-3}$	$(1,12)^{-4}$
flux net Trésorerie actualisé	-4299,8	4112,11	-23,63	2758,83	3262,19
FNT actualisés cumulés (Cash-flows)	-4299,8	4112,11	4088,48	6847,31	10109,50

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque

3.4.2.5 Calcul de la VAN, IP, DRP :

➤ Calcul de la VAN

Le capital initial $I_0 + \text{BFR}(n+1)$

$$I_0 = 2622 + 1677,8$$

$$I_0 = 4299,8$$

$$VAN = \sum FNT(1+i)^{-n} - I_0$$

$$VAN = -4299,8 + 10109,5$$

$$VAN = 5809,7 \text{ K DA}$$

❖ Interpretation:

La VAN consiste à comparer entre les cash-flows actualisés au coût du projet. Dans ce projet le résultat de la VAN est positif, donc il récupère le I_0 dégagé un surplus de TR.

➤ Calcul de l'indice de profitabilité (IP) :

$$IP = 1 + \frac{VAN}{I_0}$$

$$IP = 1 + \frac{5809,7}{4299,8}$$

$$IP = 2,37 \text{ K DA}$$

❖ Interprétation :

L'indice de rentabilité (IP) est une mesure de rentabilité d'un investissement, **IP = 2,37** signifie en générale que pour chaque 1 DA investir généré un profit de $(2,37 - 1) = 1,37$ DA.

Un **IP de 2,37** indique que l'investissement est rentable et qu'il rapporte plus qu'il ne coûte.

➤ Calcul de délai de récupération de projet (DRP) :

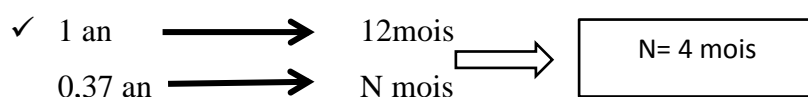
On Remarque dans le tableau des cumules actualisés que le montant initial investir est récupérer entre la deuxième année et la troisième année.

$$DR = 2 + \frac{|\sum CFNTA^{n+2}|}{|\sum CFNTA^{n+2}| + |\sum CFNTA^{n+3}|}$$

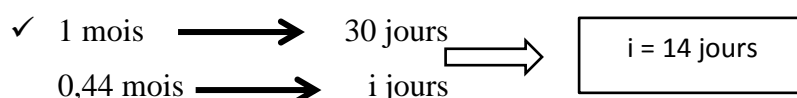
$$DR = 2 + \frac{4088,48}{4088,48 + 6847,31}$$

$$DR = 2 \text{ ans} + 0,37$$

DR = 2,37 années



Egalement :



Donc le capital investir à récupérer dont **2ans** et **4 mois** et **14 jours**.

3.4.3 Analyse par la méthode des ratios :

3.4.3.1 Ratio de liquidité :

Tableau N° 11 : Présentation des ratios de liquidité :

Ratios	Formule de calcul	2020	2021	2022	2023
Ratio de liquidité générale	$\frac{\text{Actif circulant}}{DCT}$	7,98	3,815	5,308	5,597
Ratio de liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilité}}{DCT}$	0,503	2,941	3,550	0,4193

Source : Etablir par nous-même à partir des documents fournis par la banque.

❖ Interprétation :

Les ratios de liquidité générale, réduite et immédiate sont exemplaire est signifient que l'entreprise fera face aisément à ses dettes les plus exigibles.

3.4.3.2 Ratio de structure financier :

Tableau n° 12 : Présentation les ratios de structure financier.

Ratios	Formule de calculs	2020	2021	2022	2023
Ratio d'autonomie financier	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total bilan}}$	0,79	0,74	0,83	0,84

Ratio d'endettement	$\frac{DLMT}{\text{Capitaux propres}}$	0,14	0,08	0,02	00
Ratio de capacité de remboursement	$\frac{DLMT}{CAF}$	0,79	0,41	0,12	00

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

- **Ratio d'autonomie financier :** La capacité de d'autofinancement de client est très forte c'est-à-dire que le pourcentage de son d'autofinancement est dès ses besoins, il implique que le client est capable de s'autofinancer lui-même.
- **Ratio d'endettement :** on peut remarquer que la capacité d'endettement de l'entreprise n'est pas faible par ce que les capitaux propres supérieurs à les dettes à long moyen terme, on peut remarquant aussi ce ratio diminue au court des années cela s'explique par le remboursement des dettes.
- **Ratio de capacité de remboursement :** Ce ratio exprime la capacité de l'entreprise durant quatre années à rembourser ses dettes cela suppose que l'entreprise affecte la totalité de la CAF au remboursement de cette dette

3.4.3.3 Ratio de rentabilité :

Tableau n° 13 : Présentation les ratios de rentabilité :

Ratios	Formules de calcul	2020	2021	2022	2023
Ratio de rentabilité actif	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Total actif}}$	0, 10	0, 10	0, 12	0, 12
Ratio de rentabilité financier	$\frac{\text{Résultat net}}{\text{capitaux propre}}$	0, 13	0, 14	0, 14	0, 14
Coefficient de l'endettement	$\frac{\text{Total oassif}}{\text{Capitaux propres}}$	1, 25	1, 35	1, 20	1, 17
Ratio de rentabilité commerciale	$\frac{\text{Résultat net}}{CA} \times 100$	16, 06	17, 14	17, 88	18, 53

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des documents fournis par la banque.

A travers ce tableau on remarquant que :

- **Ratios de rentabilité des actifs** : l'entreprise à une rentabilité économique qui s'améliorer durant cette période ce qui signifie que l'entreprise gère mieux ses actifs et elle fonctionne convenablement.
- **Ratio de rentabilité financière** : elle augmente d'une année à l'autre ainsi que le résultat augmente ce qui signifie que l'entreprise à rentabilisé les fonds propres par associés.
- **Coefficient d'endettement** : le coefficient de l'endettement est positif ce qui signifie que le recours à l'endettement est bénéfique pour l'entreprise, d'où la présence d'un effet de lever.
- **Ratio de rentabilité commerciale** : on constant que l'entreprise est plus rentable, elle enregistre un résultat positive qui augmente d'une année à l'autre, sa rentabilité commerciale passe à 16,08 de l'année de 2021 et à 18,53 pour l'année 2023. Cette

augmentation la rentabilité s'explique par l'augmentation de Chiffre d'affaire ce qui signifie que le marché en croissance.

3.4.3.4 Ratio d'équilibre :

Tableau n° 14 : Présentation les ratios d'équilibres

Ratios	Formules de calcul	2020	2021	2022	2023
Ratio de fonds de roulement	$\frac{\text{Fonds permanent}}{\text{Immobilisation}} \times 100$	294, 74	337, 38	423, 27	556, 36
Ratio de besoin de fond de roulement	$\frac{(\text{Actif circulant} - \text{Disponibilité})}{(\text{DCT} - \text{Dettes financier})}$	2, 16	0, 87	1, 75	1, 45

Source : Etablir par nous-mêmes à partir des documents fournir par la banque.

❖ Interprétation :

A travers ce tableau on remarquant que le ratio de l'équilibre financière supérieur à 1 signifie que les capitaux permanents couvrent la totalité des actifs fixes.

On peut constatent que le BFR est supérieur à 0 ce qui signifie qu'il y a un équilibre financière à court terme.

3.5 Les garanties :

- La signature de la convention de crédit d'investissement
- Gage véhicule ;
- Assurance tout risque ;
- Billet à ordre ;
- Lettre déchéance de terme ;

Conclusion :

Dans ce chapitre après avoir analysé des étapes prévisionnelles financiers, nous avons constaté que l'entreprise qui à demander le crédit est solvable, aussi elle a une capacité de remboursement suffisante lui permettant de rembourser ses crédits à long terme.

Avant tout octroi de crédit, la banquier procède à une analyse approfondie du risque encouru et ne l'accorde que sous réserve de garanties susceptible de couvrir le crédit sollicité.

En effet, dans le cas de non remboursement, la banque saisit ces dernières, les vend aux enchères et se fait rembourser.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'objectif de toute institution financière est d'accroître sa capacité financière et de permettre ainsi sa pérennité par la rentabilité. Plus que toute autre entreprise, la banque est confrontée quotidiennement à des prises de décisions risquées. Sur le plan théorique, nous avons constaté qu'il est nécessaire de présenter les différents crédits que les banques octroient aux agents qui sont en besoin de financement ainsi que les différents risques qui peuvent survenir lors de l'octroi de crédit.

Le risque de crédit est un élément inséparable de l'activité bancaire dans sa mission d'intermédiaire financier en octroyant des crédits à long terme. Le risque peut aller d'un simple retard de remboursement jusqu'à la perte totale de la créance et des intérêts. Ces derniers représentent la principale source de la banque.

En effet, le risque de crédit (risque de contrepartie) c'est celui d'insolvabilité de l'emprunteur et de non-remboursement de sa dette vis-à-vis de sa banque, celle-ci subira une perte de capital, la créance et les intérêts. Ainsi, il présente un aspect externe découlant de l'insolvabilité de l'emprunteur et un aspect interne lié à la façon dont la banque octroi des crédits qui doivent être encadrés par un référentiel interne à la banque.

D'ailleurs, les banques détiennent des outils d'évaluation et de gestion du risque de contrepartie. Parmi ces outils, il y a : la régulation prudentielle, la prise de garanties et l'analyse financière. Ces outils sont utilisés à fin de prévenir la survenance du risque de crédit. Malgré les outils d'évaluation et de gestion du risque utilisés, la banque ne peut pas empêcher totalement la survenance du risque de crédit de la part de ces clients ou des emprunteurs.

De ce fait, l'attribution de financement par les banques particulièrement aux entreprises exige une attention minutieuse sur la contrepartie, qui passe par une analyse financière détaillée.

Sur le plan pratique, nous avons analysé l'efficacité du processus de gestion du risque de crédit mis en place par la BNA de Tizi-Ouzou pour maîtriser le risque de crédit en analysant toutes les étapes du processus d'octroi de crédit d'investissement jusqu'à la mise en place du prêt ainsi que la gestion des crédits et précédant à leurs suivis et leurs contrôles afin d'éviter tout éventuel risque.

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse aux questions de notre recherche , nous nous sommes appuyés en premier lieu sur une revue de la littérature où nous avons présenté la banque comme une organisation à part, le processus de gestion du risque de crédit, l'analyse de cette gestion puis porter des recommandations pour l'amélioration du processus de gestion.

Conclusion générale

En deuxième lieu, nous avons confronté notre étude à la réalité du terrain dans le but de l'approfondir. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une étude qualitative par le biais des entretiens non directifs réalisés avec le chef de département crédit, le directeur d'agence et le chef du service secrétariat et engagement. Cette étude nous a permis, de déterminer le processus de gestion, de mieux comprendre et d'expliquer les raisons de la complexité de processus de gestion des risques crédits.

En effet, Ne nous pouvons terminer sans soulever de diverses limites rencontrés dans le cadre de notre étude. Notre thème qui s'intitule sur « l'analyse de la gestion de risque de crédit bancaire », nous n'avons pas réalisé les ambitions souhaitées et cela principalement dû à :

- La durée de stage qui nous jugeons insuffisante qui à aborder l'aboutissement de notre étude.
- L'insuffisance des informations bous prétextes de la confidentialité des documents.

Enfin, nous soulignons entendue modeste de notre travail recherche qui nous porte que sur le financement d'investissement d'une seule entreprise. Cependant, il peut toujours être amélioré voir approfondie par l'étude d'un grand nombre de demandes par tout sur différents types du crédit destinés au financement d'entreprise de secteurs différents.

Bibliographie

Ouvrages :

- AMMOUR. BENHALIMA, «Principe des techniques bancaires », édition, DAHLAB, Alger ; 1997, P.60.
- AUGROOS. J. C. QUERUEL. M, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Economica, France, 2000, P.99
- ALIAN. MARION, « Analyse financière, concepts et méthodes », 3^{ème} édition, DUNOD, Paris, P.1.
- BENET ROLLANDE LUC, « Principe de technique bancaire », édition, DUNOD, Paris, 2008, P.183
- BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », édition Dalloz, Paris, 1995, P.15
- BOUYACOUB. Farouk, « L'entreprise et le financement bancaire », édition, DAHLAB, 1997, P.233-249.
- Gérard MELYON, Gestion financière. Ed BREAL, France, France, 1999, P.145 et P.152.
- GAUCHON. P, « vocabulaire d'actualité économique », Edition Ellipse, Paris, 1994, P.30
- GARSNAULT. P, PRIANI. S, «La banque fonctionnement et stratégie », édition, economica, Paris 1997
- GOIEIN. G, « Les opérations bancaires et leurs fondements économique », édition DUNOD, Paris, 1980, P.99
- HADJ SADOK TAHAR, « Les risques de l'entreprise et la banque », édition, Dahleb, , 2007, P.113
- Hugert de La Bruslerie, « analyse financière et risque de crédit », édition, DUNOD, Paris, 1999, P.350
- Jacob. H, et SARDI. A, « management des risques bancaire », édition, afges, Paris, 2001. P.22
- Jean-Louis AMELON, « L'essentiel à connaître en Gestion financière », 3^{ème} édition MAXIMA, France, P.82
- Jean Louis RIVES LONGE et Monique Contamine RAYNAUD. Droit bancaire. 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 1990, p499.

- Luc B-R : « Principe technique bancaire », 25^{ème} édition, DONOD ; Paris ; P.288
- LOBEZ. Frédéric, « Banque et marchés du crédit ». Finance, Paris, 1997, P.157.
- MON CHAN Eric « bancaire de l'entreprise analyse» Edition Economica, Paris, France, 1001, P.233
- Petit-duales. G, « risque de crédit bancaire », édition, DUNOD, Paris, 1999, P.20.
- PHUONG NGA, « tarification du crédit », PDF, 2004, P.4
- RONCALLI. T, « La gestion des risques financiers », édition Economica, Paris, 2009, P.162.
- Sylvie DE COUSSERGUES, La banque : structure, marché et gestion.2èmeed Dalloz, paris, 1996.
- Michel GAUDIN, « le crédit aux particuliers », édition SEFI, Québec, 1996, p9.

Articles et revues :

- Article 110 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990
- Article 110 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990.
- Article 110 de la loi 90-10 du Avril 1990
- MATHIEU. Michel, « L'exploitation bancaire et des risque crédit : mieux le cerne pour mieux les maîtriser », Paris, Revue banque, 1995. P.194
- Michel ALBOUY, Financement et coût de capital des entreprises, Presse française, Paris, 1990, P.161.
- ROUACH, MICHEL, NOLLEAU : « Le contrôle de gestion bancaire et financière », Revue bancaire, Paris. 1995. P.154.

Thèses et mémoire :

- BOUHADJER Y. « La gestion des crédits bancaires », Mémoire de master UMMTO, FSECSG, 2015, p.30.
- MAKHLOUF S. « Financement bancaire des entreprises » ; Mémoire de master UMMTO ; FSECSG, 2018, p.78.
- Michel ALBOUY, Financement et coût de capital des entreprises, Presse française, Paris, 1990, P.161.

Support de cours :

- Support de cours «Choix d'investissement », enseignante, KOUDACH, UMMTO FSECG 2021

- Support de cours « Analyse financière », enseignante, OUKACI DAHBIA, UMMTO
FSECG 2021

Webographie

- www.wikipedia.org
- [https//www.ansej.org.dz](https://www.ansej.org.dz)
- [http//.www.angem.org.dz](http://.www.angem.org.dz)

Annexes

BILANS PREVISIONNELS				
ACTIF				
	ANNEE UNE	ANNEE DEUX	ANNEE TROIS	ANNEE QUATRE
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition - Goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Batiments				
Autres immobilisations corporelles	18 000,2	18 000,2	18 000,2	18 000,2
Immobilisations en concessions				
Amortissement des immobilisations corporelles	-12 832,0	-13 374,1	-13 916,1	-14 458,1
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	5 168,2	4 626,1	4 084,1	3 542,1
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours	665,3	745,2	834,6	934,8
Créances et emplois assimilés				
Clients	2 199,1	2 463,3	2 758,8	3 090,0
Autres débiteurs				
Impôts et assimilés	145,8	114,6	1 346,0	811,4
Autres créances et emplois assimilés	109,4	86,0	448,2	270,2
Disponibilités et assimilées				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	8 388,4	11 472,2	10 879,5	14 574,5
TOTAL ACTIF COURANT	11 508,0	14 881,3	16 267,2	19 680,9
TOTAL GENERAL ACTIF	16 676,1	19 507,5	20 351,2	23 223,0
PASSIF				
	ANNEE UNE	ANNEE DEUX	ANNEE TROIS	ANNEE QUATRE
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis	15 857,7	15 857,7	15 857,7	15 857,7
Primes et réserves - Reserves consolidées				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Résultat net - Résultat net part du groupe	2 101,3	1 151,6	2 457,7	2 809,1
Autres capitaux propres - Report à nouveau (1)	-4 670,4	-2 569,2	-1 417,6	1 040,1
Part de la société consolidée				
Part des minoritaires				
TOTAL I	13 288,5	14 440,1	16 897,8	19 707,0
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières				
Impôts (différés et provisionnés)	1 945,8	1 167,5	389,2	0,0
Autres dettes non courantes				
Provisions et produits constatés d'avance				
TOTAL II	1 945,8	1 167,5	389,2	0,0
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 055,6	1 182,4	1 324,2	1 483,0
Impôts	377,6	2 250,9	1 478,1	1 722,0
Autres dettes	8,6	466,6	261,9	310,0
Trésorerie passif				
TOTAL III	1 441,8	3 899,9	3 064,3	3 516,0
TOTAL PASSIF (I+II+III)	16 676,1	19 507,5	20 351,2	23 223,0

Annexes

COMPTES DE RESULTATS PREVISIONNELS				
RUBRIQUES	ANNEE UNE	ANNEE DEUX	ANNEE TROIS	ANNEE QUATRE
Ventes et produits annexes	11 088,0	12 420,0	13 910,0	15 580,0
Variation stock produits finis et en cours				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I - PRODUCTION DE L'EXERCICE	11 088,0	12 420,0	13 910,0	15 580,0
Achats consommés	-5 322,2	-5 961,6	-6 676,8	-7 478,4
Services extérieurs et autres consommations	-685,3	-745,2	-834,6	-934,8
II - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE	-5 987,5	-6 706,8	-7 511,4	-8 413,2
III - VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	5 100,5	5 713,2	6 398,6	7 166,8
Charges de personnel	-1 663,2	-1 863,0	-2 086,5	-2 337,0
Impôts et taxes et versements assimilés	-183,0	-204,9	-229,5	-257,1
IV - EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	3 254,3	3 645,3	4 082,6	4 572,7
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles	-951,7	-542,0	-542,0	-542,0
Dotations aux amort., provisions & pertes de valeurs				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
V - RESULTAT OPERATIONNEL	2 302,6	3 103,2	3 540,6	4 030,7
Produits financiers				
Charges financières	-191,4	-112,6	-65,9	-15,4
VI - RESULTAT FINANCIER	-191,4	-112,6	-65,9	-15,4
VII - RESULTAT ORDINAIRE (V+VI)	2 111,3	2 990,7	3 474,7	4 015,3
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-10,0	-1 839,1	-1 016,9	-1 206,1
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaires				
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	11 088,0	12 420,0	13 910,0	15 580,0
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	-8 976,7	-9 429,3	-10 435,3	-11 564,7
VIII - RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 111,3	2 990,7	3 474,7	4 015,3
Elements extraordinaires (produits) (*)				
Elements extraordinaires (charges) (*)				
IX - RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,0	0,0	0,0	0,0
X - RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2 101,3	1 151,6	2 457,7	2 809,1

Résumé :

Les banques et les établissements financiers développent de plus en plus, leurs activités pour accroître leurs résultats.

Cette situation se traduit par une prise du risque important pour ces derniers, c'est pour cette raison qu'elles sont placés plusieurs technique de gestion et de couverture dans le but de minimiser les risques.

Notre travail consiste à proposer les différents types de crédit octroyé aux entreprises, le risque inhérent à l'activité bancaire et les méthodes de gestion du risque du crédit qui peuvent être utilisées, du fait de l'importance du risque du crédit au sein des établissements bancaire et le rôle de la gestion dans ce cadre.

Dans ce contexte. Les banques doivent être très conscientes de l'importance de ce risque, en renforçant ainsi la récessivité de le quantifier afin de le gérer de la manière la plus efficace. Dans notre cas que nous avons étudié dans l'agence BNA 583 Tizi-Ouzou mais permis d'avoir une idée sur les modalités d'octroi d'un crédit d'investissement, et de savoir que la banque n'octroie un crédit d'investissement aux entreprises qu'après une analyse préalable et rigoureuse de la situation financière de l'entreprise, qui permettra de s'assurer que cette dernière est solvable et continuité de leurs activités à travers les différents méthodes tels que l'analyse rentabilité et viabilité de projet.

Nous pouvons dire que la banque jouent un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise, et de l'on peut dire qu'elle est le moteur de l'économie.

Abstract :

Banks and financial institutions are increasingly developing their activities to increase their results. This situation results in a significant risk taking for the latter, it is for this reason that they are placed several management techniques and hedges in order to minimize the risks.

Our work consists in proposing the different types of credit, the risks inherent in the banking activity and the methods of credit risk management, which can be used, because of the importance of the credit risk within the financial establishments and banks and the role of management in this context.

In this context, banks must be very aware of the importance of this risk, thus reinforcing the excessiveness of quantifying it in order to manage it in the most effective way. In our case, which we studied in the Tizi-Ouzou BNA 583 agency, allowed us to have an idea of the terms and conditions for granting an investment loan, and to know that the bank does not grant an investment loan to companies only after a preliminary and rigorous analysis of the financial situation of the company, which will make it possible to ensure that the latter is solvent and continuity of their activity through the various methods such as the analysis of profitability and viability of project.

We can say that the bank plays a fundamental role in the growth of the company, and from there we can say that it is the engine of the economy